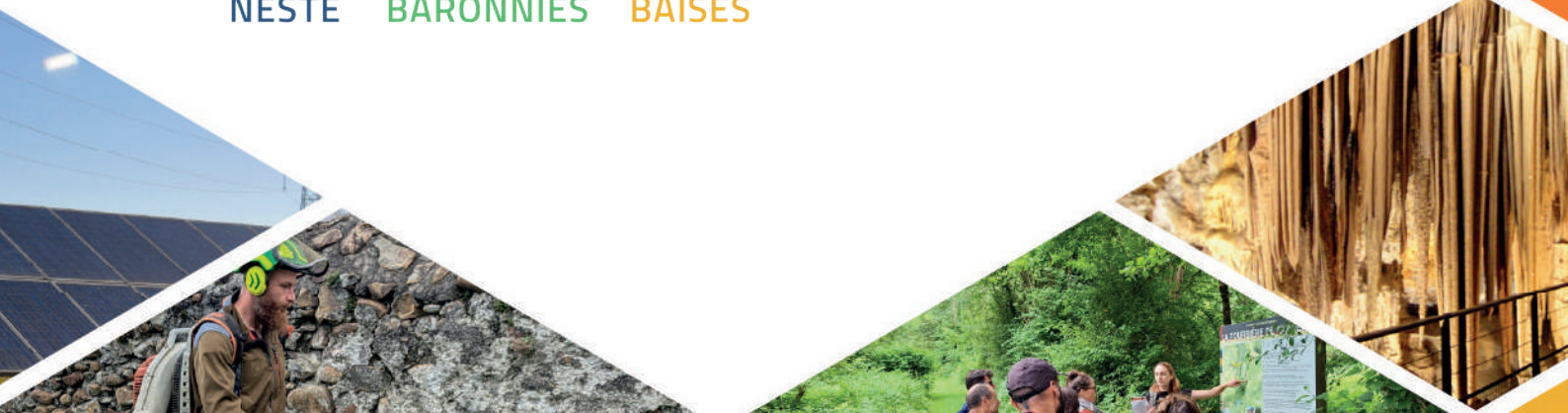




Communauté de Communes

Plateau de Lannemezan

NESTE BARONNIES BAÏSES



Rapport d'activité 2025

www.ccplateaudelannemezan.fr



EDITO

Ces dernières années, l'intercommunalité s'est généralisée, recomposée, renforcée. Pourtant, encore aujourd'hui, son action reste mal identifiée et ses interventions sont souvent méconnues.

C'est un vrai sujet démocratique. J'ai donc proposé en début de mandat communautaire l'adoption d'une charte de gouvernance intercommunale qui consacre un principe de transparence renforcé, avec un ensemble de mesures très concrètes qui doivent permettre de mieux diffuser les informations communautaires et les rendre accessibles au plus grand nombre.

Ne craignons pas d'expliquer, de débattre, d'écouter, de concerter, avec une méthode précise : celle du travail collectif et de la proximité.

C'est d'autant plus nécessaire que la communauté de communes a pris de plus en plus de poids dans la mise en œuvre des politiques publiques locales, en menant des actions qui ont un impact réel sur la vie quotidienne.

Des dossiers stratégiques tels que la construction d'un centre aquatique intercommunal, la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal, la mobilité ou la reconversion d'une friche industrielle de 18 hectares, sont aujourd'hui portés par la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan sur notre territoire.

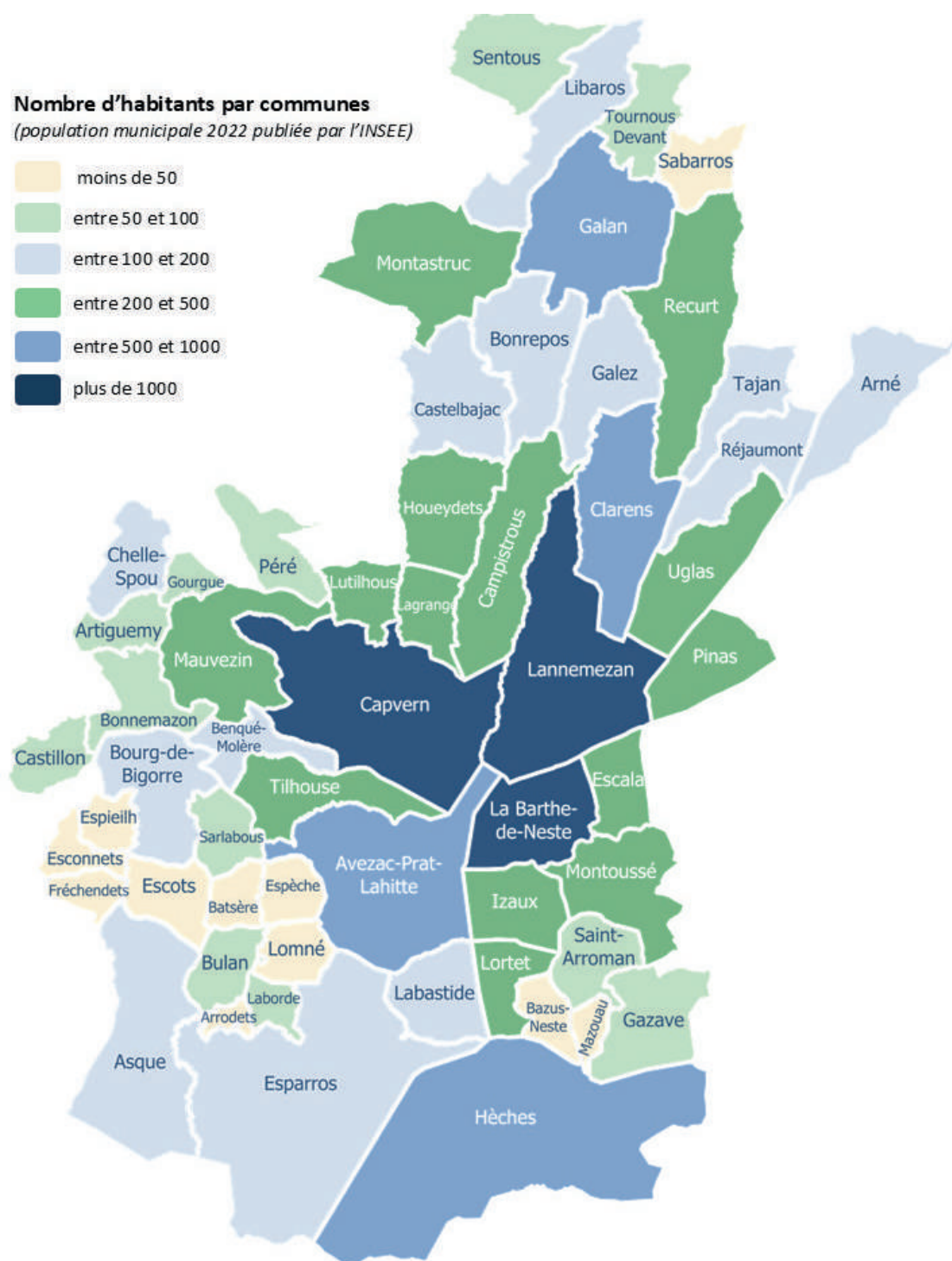
Avant d'engager une réflexion collective sur l'évolution du territoire pour les années qui viennent, la lecture de ce rapport d'activité 2025 doit permettre à chacun de dresser un état des actions de la communauté de communes à ce jour.

Je tiens à saluer le travail des agents qui ont contribué à la rédaction de ce rapport d'activité, et à remercier toutes celles et ceux, élus et agents, qui contribuent au quotidien à l'action de notre intercommunalité.

Au plaisir de vous retrouver pour écrire ensemble l'avenir de notre territoire, avec constance, exigence et enthousiasme.

Le Président,
Laurent LAGES

MIEUX CONNAÎTRE LE TERRITOIRE



CHIFFRES-CLÉS

17 676 habitants du territoire

57 communes membres de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan

57 maires et **522** conseillers municipaux sur le territoire

82 conseillers communautaires titulaires et **52** conseillers communautaires suppléants

SOMMAIRE

06 /
10

PARTIE 1

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
PLATEAU DE LANNEMEZAN (CCPL)**

11 /
17

PARTIE 2

LES RESSOURCES HUMAINES

18 /
43

PARTIE 3

**LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET
SERVICES**

44 /
53

PARTIE 4

LES FINANCES

54 /
57

**LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE
2025**

58

L'ANNUAIRE DES SERVICES

LES COMPÉTENCES DE LA CCPL

La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan dispose de compétences obligatoires qui lui ont été conférées par la loi et de compétences supplémentaires que les communes lui ont confiées.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

	Développement économique		Documents d'urbanisme et documents de planification
	Commerce d'intérêt communautaire		Aménagement et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
	Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités communautaires		Promotion du tourisme à travers l'office de tourisme
	Gestion des déchets		Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

AUTRES COMPÉTENCES

	Logement et habitat d'intérêt communautaire		Gestion des centres de loisirs de Lannemezan, Capvern et La Barthe de Neste		Soutien aux actions de maîtrise d'énergie
	Politiques de mobilité en délégation de la Région Occitanie		Gestion d'une résidence autonome à Bourg de Bigorre		Aménagement, entretien et gestion du Gouffre d'Esparros, de l'Espace Préhistoire de Labastide et du Moulin des Baronnie à Sarlabous
	Gestion des sentiers de randonnée à vocation communautaire		Politiques enfance et petite enfance dans le cadre d'une CTG avec la CAF		Service public d'assainissement non collectif
	Cotisations au SDIS		Mise en valeur de l'environnement, notamment gestion du site Natura 2000 des tourbières de Clarens		Construction et exploitation d'un centre aquatique intercommunal à Lannemezan

LES INSTANCES : LE BUREAU

En 2025 le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan se compose de 21 élus : Le Président, 12 Vice-Présidents et 8 autres membres.

Le Bureau se rassemble avant chaque conseil communautaire, se prononçant sur les réflexions menées au sein des commissions, votant les décisions sur les domaines où il a reçu délégation du conseil communautaire et proposant des avis sur des sujets à délibérer en conseil.

8 RÉUNIONS DE BUREAU ONT EU LIEU EN 2025

➔ **Le 7 février 2025** > Signature de la convention de partenariat PERLA (phase 2), adhésion à l'observatoire de la qualité de l'air : ATMO Occitanie, autorisation de demande de subvention pour le site Natura 2000 de la tourbière de Clarens, organisation du Salon de l'emploi 2025 à Lannemezan, renouvellement de la convention bourse au permis avec la Mission Locale et autorisation de demande d'une subvention au titre du fonds LEADER pour le financement des équipements du centre aquatique intercommunal.

➔ **Le 6 mars 2025** > Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) avant débat en conseil communautaire, organisation de l'évènement « Mai à Vélo », validation du plan d'actions du Projet Alimentaire du Territoire (PAT2) du PETR Pays des Nestes de 2025 à 2026, adoption d'un avenant à la convention d'occupation du relais d'entreprise à La Barthe de Neste, validation de différents sujets des ressources humaines et programmation des Rendez-vous de l'éco.

➔ **Le 1^{er} avril 2025** > Mise en place des conventions de mise à disposition du service informatique de la CCPL aux communes, signature d'une convention d'occupation temporaire avec la SNCF Réseau sur le site du CM10, mise en place du dispositif « Mob'Jeunes » et accompagnement à la mobilité du quotidien, renouvellement des conventions de gestion avec les centres de loisirs (Lannemezan, La Barthe et Capvern).

➔ **Le 27 mai 2025** > Signature de différents marchés publics : pour le mobilier et la signalétique du centre aquatique intercommunal et pour le remplacement d'une débroussailleuse au service technique de la CCPL, signature d'une convention d'occupation temporaire avec le SMECTOM sur le site du CM10, octroi d'une aide financière au projet « DALIA » et signature d'une convention Toulouse Métropole.

➔ **Le 24 juin 2025** > Attribution des subventions aux associations, différentes décisions liées aux ressources humaines et validation de l'achat d'une voiture sans permis pour mise à disposition de la Mission Locale.

➔ **Le 22 septembre 2025** > Validation du plan de financement de l'évènement « RDV de la Transition Alimentaire », création d'un service Transport à la Demande (TAD) sur le secteur des Baronnie, validation de différents sujets ressources humaines et validation de la reconduction de la navette culturelle 2026.

➔ **Le 4 novembre 2025** > Validation de différents sujets ressources humaines, signature de la convention avec Renov'Occitanie, signature du marché public de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

➔ **Le 9 décembre 2025** > souscription d'un contrat de fourniture de gaz et d'électricité pour le centre aquatique intercommunal, validation de la participation au programme Territoire d'Industrie 3, validation de reconduction du marché public OPAH et validation du plan de financement des évènements « Sorties Rando' 2026 ».

LES INSTANCES : LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET L'ASSEMBLÉE DES MAIRES

En 2025 le conseil communautaire se compose de 82 élus titulaires et 52 élus suppléants.

Le conseil communautaire doit se rassembler une fois par trimestre minimum pour exprimer des avis, décider, délibérer à la majorité des voix et être informé de l'évolution des projets en cours portés par la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan. L'assemblée des maires se réunit généralement une fois par semestre.

5 RÉUNIONS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ONT EU LIEU EN 2025

➔ **Le 18 février 2025** > Votes des Comptes Financiers Unique (CFU) et affectation des résultats 2024, modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lannemezan, adoption du Règlement Intérieur du personnel de la CCPL et signature d'une convention pour le financement des travaux ferroviaires pour le renouvellement de la section de ligne Lannemezan et Labarthe – Avezac.

➔ **Le 18 mars 2025** > Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 et débat, compte rendu sur les commissions de travail et point d'information sur les dossiers communautaires en cours.

➔ **Le 10 avril 2025** > Votes des budgets 2025, des taux de fiscalité locale 2025, des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2025 et bilan de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lannemezan.

➔ **Le 7 juillet 2025** > Validation de la signature d'une promesse de vente pour le site CM10, désignation d'un représentant auprès de la Commission de Sécurité du Site de la zone industrielle Peyrehitte à Lannemezan, adoption de nouveaux tarifs au camping et à la salle de la vitrine du Moulin des Baronnie, désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Adour Amont, point d'information sur les dossiers communautaires en cours tels que la construction du centre aquatique intercommunal et le projet de Foyer des Jeunes Travailleurs.

➔ **Le 25 novembre 2025** > Choix du délégataire de la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du centre aquatique intercommunal, validation de la répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), adoption d'un marché public pour les assurances de la CCPL de 2026 à 2030, adoption d'un avenant au marché public pour la compétence Eau et assainissement, désignation d'un représentant auprès de l'association ATMO Occitanie en charge de l'analyse de la qualité de l'air sur le territoire, adoption de la charte informatique de la CCPL et présentation du Rapport social unique 2024.



CHIFFRES-CLÉS

2 assemblées des maires en 2025

Les assemblées des maires ont eu lieu le 30 juin 2025 et le 17 novembre 2025 et ont réuni les maires sur des sujets et projets de la CCPL en lien avec les communes.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions sont chargées d'étudier en amont, les sujets soumis au bureau puis au conseil communautaire.

Les commissions sont créées par le conseil communautaire. Les élus qui siègent dans les commissions émettent des avis et travaillent sur les dossiers en lien avec le périmètre d'action de la commission.

5 COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES (CAO)

→ **Le 25 avril 2025** > Examen des propositions d'avenants aux marchés de travaux du centre aquatique ;

→ **Le 27 juin 2025** > Examen des propositions d'avenants aux marchés de travaux du centre aquatique ;

→ **Le 10 septembre 2025** > Examen des propositions d'avenants aux marchés de travaux du centre aquatique ;

→ **Le 17 octobre 2025** > Examen des propositions d'avenants aux marchés de travaux du centre aquatique ; Marché public des assurances 2026-2030 – Analyse des offres ; Marché public du photocopieur des bureaux de la CCPL – Analyse des offres ;

→ **Le 27 novembre 2025** > Examen des propositions d'avenants aux marchés de travaux du centre aquatique ;

1 COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

→ **Le 6 mars 2025** > Marché DSP Centre aquatique – Analyse des offres ;

5 COMMISSIONS DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ

→ **Le 11 mars 2025** > Observatoire de la qualité de l'air sur le territoire, Usine de production de carburant bas carbone pour l'aviation à Lannemezan et aides à l'immobilier d'entreprise ;

→ **Le 13 juin 2025** > Présentation des négociations avec le candidat lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du site CM10 ;

→ **Le 8 septembre 2025** > PLUi : Zones d'Activités Économiques (ZAE) et programmation de la Semaine de l'Industrie ;

→ **Le 20 octobre 2025** > Présentation du site internet vitrine du développement économique et PLUi – ZAE ;

→ **Le 2 décembre 2025** > Energie renouvelables, Prospective raccordements du territoire et événement French Tech Pyrénées.

1 COMMISSION COHÉSION ET SOLIDARITÉ TERRITORIALE

→ **Le 6 mars 2025** > Bilan et perspectives sur les services techniques et les services informatiques aux communes ;

4 COMMISSIONS ENVIRONNEMENT ET TRANSITION VERTE

→ **Le 19 mars 2025** > Bilan des actions menées dans le cadre de la compétence mobilité, Gestion du site Natura 2000 tourbière de Clarens et labellisation « Rivière sauvage » de l'Arros et bilan des différentes études réalisées sur le territoire dans le cadre de la compétence Habitat ;

→ **Le 21 juillet 2025** > Projet de Transport à la Demande dans les Baronnies, bilan de l'OPAH 2024 et animation du site Natura 2000 ;

→ **Le 24 septembre 2025** > Point d'étape d'élaboration du PLUi en lien avec l'habitat et la mobilité ;

→ **Le 10 novembre 2025** > Point d'étape d'élaboration du PLUi en lien avec l'eau, la biodiversité, l'environnement écologique du territoire ;

2 COMMISSIONS FINANCES, ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

→ **Le 27 février 2025** > Présentation, analyse et débat du ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) ;

→ **Le 25 mars 2025** > Taux de TEOM et de fiscalité directe locale 2025.

LES ATELIERS DE TRAVAIL ET LES COMITÉS DE PILOTAGE

Durant l'année 2025, des ateliers de travail et des comités de pilotage ont permis d'associer les élus à certains projets communautaires.

LES ATELIERS DE TRAVAIL

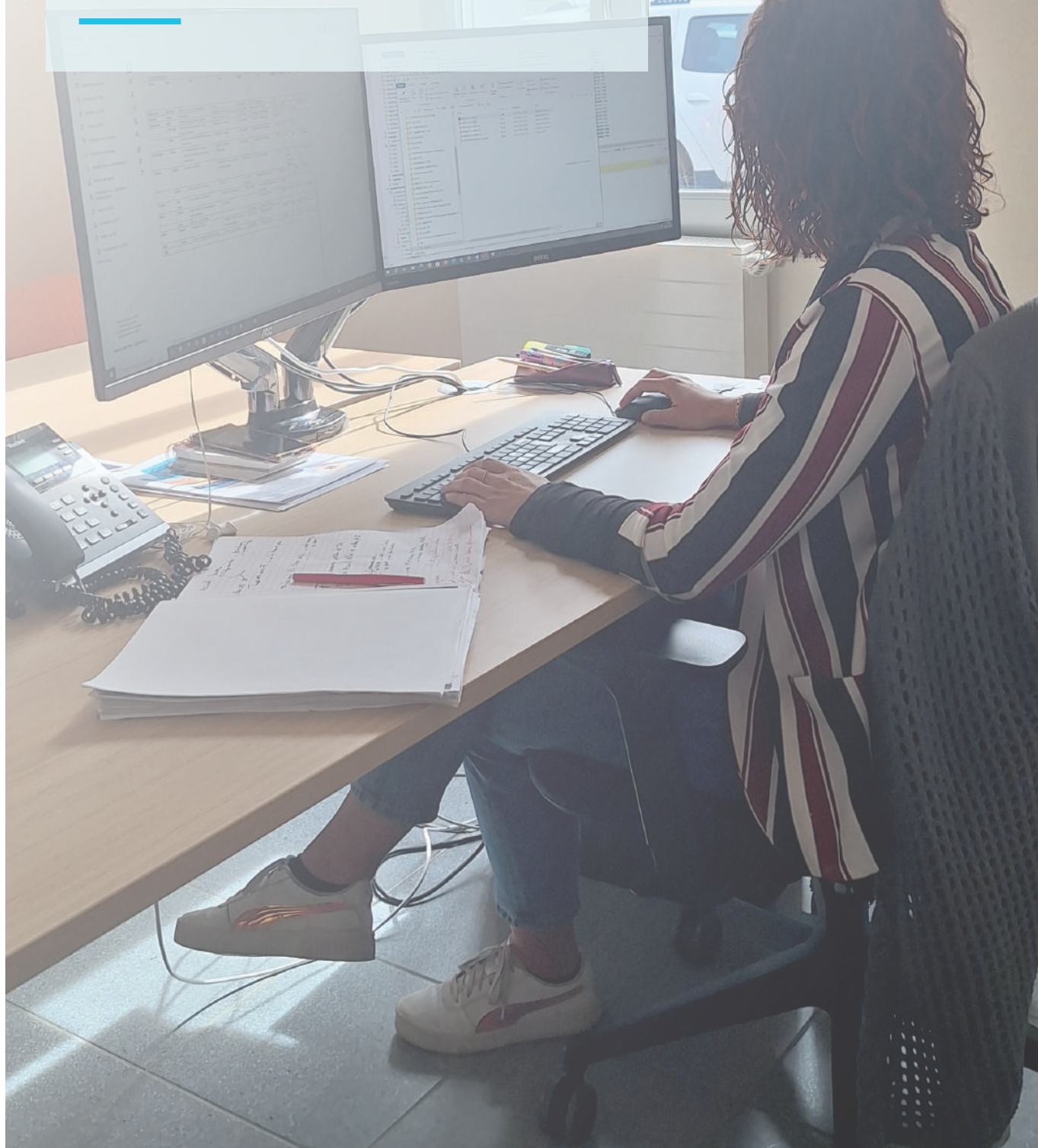
- ➔ **Le 20 janvier 2025** > Atelier PLUi sur l'économie, l'habitat, le tourisme, les équipements et services, et la démographie ;
- ➔ **Le 3 février 2025** > Atelier PLUi sur les enjeux environnementaux (zones humides, risques, etc.) et paysagers ;
- ➔ **Le 31 mars 2025** > Réunion d'information sur les énergies renouvelables projet pilote Mantle 8 d'hydrogène blanc ;
- ➔ **Le 6 mai 2025** > Atelier Sentiers de randonnées sur les panneaux des sentiers, les animations à venir, les outils de consultation des itinéraires et échanges sur le Cyclo, VTT et le Gravel ;
- ➔ **Les 22 et 26 mai 2025** > 5 ateliers Eau potable et assainissement par groupes de communes ;
- ➔ **Le 27 juin 2025** > Atelier Agricole sur l'avancée des actions du Projet Alimentaire du Territoire du PETR du Pays des Nestes et présentation du programme des RDV de la Transition Alimentaire ;
- ➔ **Le 8 juillet 2025** > Visite de la commune d'Escource et visite du méthaniseur de Mios ;
- ➔ **Le 6 août 2025** > Visite de serres photovoltaïques à Aire-sur-Adour ;
- ➔ **Le 28 octobre 2025** > Réunion d'information sur les enjeux du raccordement électrique et l'intérêt des projets batteries sur le territoire ;
- ➔ **Le 3 novembre 2025** > Atelier Agricole sur l'avancée des actions du Projet Alimentaire du Territoire du PETR du Pays des Nestes, Festival AlimenTerre et diagnostic agricole ;
- ➔ **Le 1er décembre 2025** > Atelier Tourisme sur le PLUi ;
- ➔ **Le 4 décembre 2025** > Réunion d'information sur le projet pilote Mantle 8 d'hydrogène blanc ;

LES COMITÉS DE PILOTAGE (COPIL)

- ➔ **Le 24 mars 2025** > COPIL PERLA sur la présentation de la phase 2 du projet ;
- ➔ **Le 31 mars 2025** > COPIL PLUi qui lance le début du travail sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- ➔ **Le 17 avril 2025** > COPIL Eau potable et assainissement sur la comparaison des différents scénarios de rattachement à des syndicats des eaux ;
- ➔ **Le 24 avril 2025** > COPIL PLUi sur les axes provisoires du PADD ;
- ➔ **Le 2 juin 2025** > COPIL PLUi sur les objectifs chiffrés du PADD ;
- ➔ **Le 24 juin 2025** > COPIL Natura 2000 sur la tourbière de Clarens ;
- ➔ **Le 30 juin 2025** > COPIL PLUi de restitution suite aux réunions avec les communes ;
- ➔ **Le 7 juillet 2025** > COPIL PERLA sur l'évaluation des axes à étudier ;
- ➔ **Le 15 juillet 2025** > COPIL Foyer des jeunes travailleurs sur l'étude de faisabilité du volet immobilier et proposition du calendrier prévisionnel ;
- ➔ **Le 30 septembre 2025** > COPIL PERLA sur l'observatoire de la qualité de l'air (ATMO) et retour sur la Commission de Suivi de Site (CSS) de la Zone Industrielle Peyrehitte ;
- ➔ **Le 7 octobre 2025** > COPIL Foyer des jeunes travailleurs sur la présentation de l'étude immobilière de l'ADAC ;
- ➔ **Le 24 novembre 2025** > COPIL PERLA sur le bilan des axes à étudier (biométhane, eau, chaleur etc.) ;
- ➔ **Le 8 décembre 2025** > COPIL point d'étape sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;

PARTIE 2

LES RESSOURCES HUMAINES



STABILITÉ DES EFFECTIFS EN 2025

| *Les effectifs s'inscrivent dans une organisation comparable aux années précédentes.*

LES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'année 2025 s'inscrit sous le signe de la **stabilité** des effectifs avec 54 agents permanents répartis au sein de 6 pôles de services.

Un agent est parti en disponibilité (service social), deux agents sont partis à la retraite (service technique), deux agents ont été recrutés sur des emplois permanents (service administratif aux communes et sites touristiques).

Administration générale :

9 agents permanents regroupent les activités d'accueil, de vie des assemblées, de commande publique, de comptabilité générale, de ressources humaines, de gestion budgétaire, de contrôle de gestion des activités de régies, de NTIC.

Office de tourisme et sites touristiques :

10 agents permanents. Regroupe les activités de l'office de tourisme et des sites touristiques (Moulin des Baronnie, Gouffre d'Esparros et Espace Préhistoire de Labastide).

Développement, attractivité et transition écologique :

4 agents permanents. Regroupe les activités de développement économique, de gestion et d'aménagement des zones d'activités, l'agriculture et l'alimentation durable, les politiques de mobilité, l'habitat, les politiques contractuelles, les filières énergétiques, les politiques environnementales et les sentiers de randonnée.

Urbanisme, aménagement du territoire et infrastructures :

5 agents permanents. Regroupe la planification urbaine et la stratégie foncière, les équipements sportifs et de loisirs, l'eau et l'assainissement et les déchets.

Action sociale :

1 agent permanent. Regroupe les activités extrascolaires, l'animation sociale, la gestion administrative des activités du CIAS, l'accueil des gens du voyage et les politiques de santé.

Services de proximité mutualisés :

25 agents permanents. Ce service intègre les transports scolaires, les services techniques et un service mutualisé de secrétariat de mairie.

LES RECRUTEMENTS AU COURS DE L'ANNÉE 2025

Le **pôle des secrétaires de mairie a accueilli une nouvelle** venue au mois de juin, suite au départ en retraite d'une secrétaire communale et au souhait des 4 communes de recourir au service de l'intercommunalité.

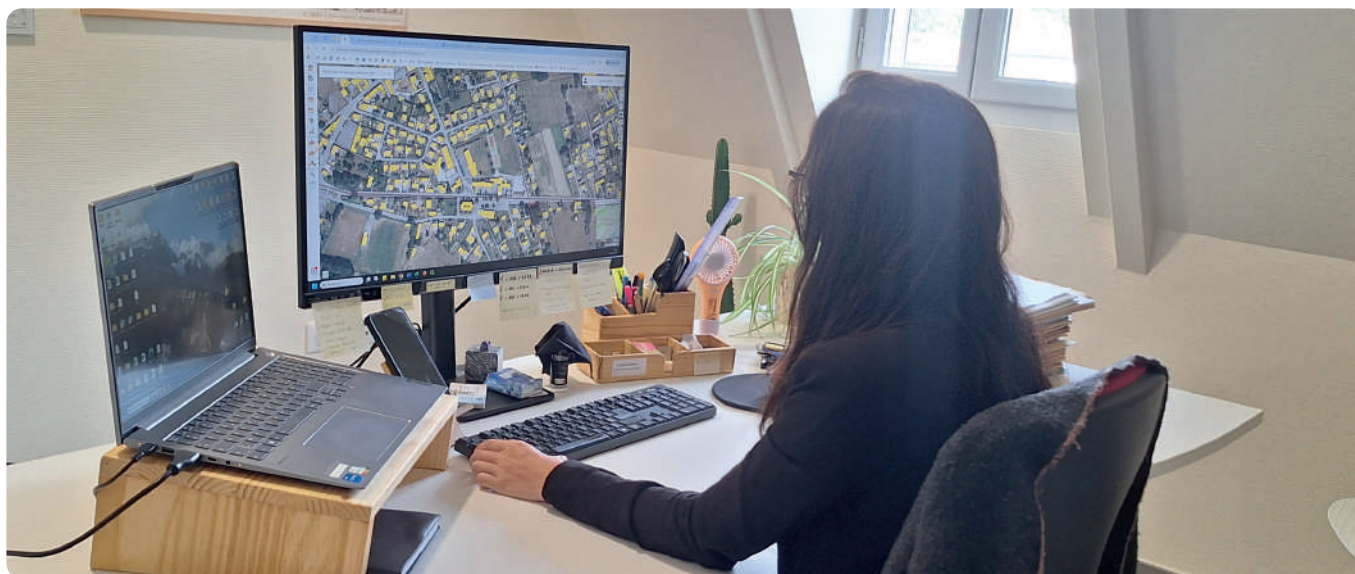
Un guide chargé de la médiation culturelle et touristique a été recruté au sein des sites touristiques Gouffre d'Esparros et Espace Préhistoire de Labastide pour remplacer un agent sorti des effectifs.

CHIFFRES CLÉS

Quelques statistiques du Rapport Social Unique (RSU) 2025

- ➔ **75 %** des agents sont fonctionnaires
- ➔ Près de **80 %** des agents font partie de la catégorie C
- ➔ La **moitié** du personnel a un grade de la filière administrative
- ➔ **7 agents sur 10** sont des femmes
- ➔ En moyenne, les agents de la CCPL ont **48 ans**
- ➔ Les charges du personnel représentent **31 %** des dépenses totales de fonctionnement

L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS DANS LE DÉROULEMENT DE LEURS CARRIÈRES.



Dans la continuité des précédentes années, le soutien aux agents s'est traduit de la manière suivante :

- **4 agents** ont été nommés à un grade supérieur par la voie de l'**avancement de grade** ;
- **20 avancements d'échelon** ont été réalisés ;
- **5 dossiers de promotion interne** au grade rédacteur ont été proposés au titre de la **promotion interne** dérogatoire portant revalorisation du **métier de secrétaire général de mairie** ;
- **2 agents** ont été **nommés stagiaires** au service Tourisme ;
- **2 agents** ont été **titularisés** aux services Administration générale et Tourisme.

LA FORMATION : UN ENJEU IMPORTANT POUR DÉVELOPPER SES SAVOIRS, SES COMPÉTENCES, PROGRESSER AU SEIN DE LA STRUCTURE ET S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS DES MÉTIERS

En 2025, **74 % des agents** ont suivi au moins une formation pour un total de **147 jours**. En 2024, le taux était seulement de 41 % avec 116 jours de formation.

La formation de professionnalisation tout au long de la carrière dispensée par le CNFPT est le principal type de formation suivi par les agents. Mais certains agents aux missions bien spécifiques ne trouvent pas de formation dans le catalogue CNFPT et s'orientent vers d'autres organismes, pour exemple la structure Mona ou le CRTL Occitanie pour les agents du tourisme, la structure Idealco pour les agents du SPANC et la structure de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers pour la formation PSC1, etc.

LE RÉGIME INDEMNITAIRE

Le régime indemnitaire correspond au RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce régime s'applique à tous les agents, fonctionnaires et contractuels.

La part du budget consacrée au versement du régime indemnitaire représente 7,35 % de la masse salariale en 2025.

LES AVANCÉES SOCIALES EN 2025

Plusieurs mesures fortes ont été prises en 2025 en direction du personnel.

MIEUX PROTÉGER LES AGENTS

L'ordonnance du 17 février 2021 relative à la **protection sociale complémentaire (PSC)** rendait obligatoire une prise en charge financière par les employeurs territoriaux au 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance et au 1er janvier 2026 pour le risque santé.

En 2025, la communauté de communes a adhéré au contrat groupe négocié par le Centre de Gestion 65, qui avait retenu la mutuelle TERRITORIA pour le volet prévoyance, avec une participation financière de 15 € brut par mois à tous les agents en activité (y compris en droit privé) qui ont souscrit au contrat proposé par cette mutuelle. En 2025, **31 agents** ont fait le choix de souscrire au contrat groupe prévoyance.

Pour le volet santé, le décret définit un socle minimum avec une participation employeur de 15 € par mois et par agent.

Les élus de la CCPL ont souhaité porter cette participation employeur à **25 €** par mois, ceci afin de permettre aux agents de mieux se couvrir et de pouvoir les aider à financer leur cotisation à une mutuelle santé. Les agents pourront bénéficier à compter du 1er janvier 2026 du versement de la

participation en fournissant un justificatif d'adhésion à un contrat de mutuelle santé labellisée.

LE DIALOGUE SOCIAL TOUJOURS DANS UNE BONNE DYNAMIQUE DE COOPÉRATION

4 réunions du CST ont été organisées en 2025 dont une sur le volet santé sécurité. Plusieurs dossiers ont pu être abordés avec notamment la mise à jour du Règlement Intérieur du personnel qui a nécessité de nombreuses réunions préparatoires et d'échanges avec les représentants du personnel.

Les membres du CST ont pu également se réunir pour donner un avis et échanger sur ces dossiers : l'**adoption d'une charte informatique**, la mise en place du **don de jours de repos**, le bilan des deux premières années du **télétravail** dont bénéficient plus d'une dizaine d'agents à ce jour, la mise en place d'un **protocole radon au Gouffre d'Esparros** avec notamment la fixation d'un coefficient de pénibilité et un suivi dosimétrique individuel pour permettre de préserver la sécurité des agents, la **participation à la Protection Sociale Complémentaire** en santé ...

LA CARTE CLUB AU BÉNÉFICE DES AGENTS DE LA CCPL !

En 2025, la communauté de communes a renforcé sa politique d'action sociale.

Depuis plusieurs années, **la CCPL est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**, offrant ainsi à l'ensemble des agents l'accès à un large éventail de prestations et d'aides dans les domaines de la vie quotidienne, des loisirs, de la famille, de la santé ou encore de la solidarité.

Parallèlement, une initiative portée par plusieurs agents a vu le jour avec la **création d'une carte Club**. Ce dispositif permet aux agents de profiter de réductions et d'entrées gratuites auprès de partenaires locaux.

En favorisant les liens avec les acteurs du territoire tout en offrant des avantages à ses bénéficiaires, cette démarche contribue à renforcer le pouvoir d'achat des agents et à valoriser l'économie locale.



| Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT)

Dans le cadre de la démarche d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), plusieurs actions concrètes ont été déployées cette année.

Ces actions s'appuient sur un partenariat avec le service de Médecine du Travail et le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées. Grâce à leur expertise, des études de postes individuelles ont été menées, débouchant sur des préconisations sur-mesure des agents.

VOLET MATÉRIEL ET ERGONOMIE

La communauté de communes a procédé à l'acquisition de sièges et bureaux ergonomiques réglables en hauteur, de souris verticales, de supports d'écran articulés, des doubles écrans, ou autres accessoires spécifiques pour prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) et pour un **meilleur confort au travail**, pour un coût de 2 474 €.

Une dizaine d'ordinateurs a été renouvelée cette année, pour un coût de 6 305 €. La version portable est la plupart du temps privilégiée pour un usage plus adapté (télétravail ou réunions à distance).



VOLET ORGANISATIONNEL

Il a été mis en place des **aménagements d'horaires et des ajustements du temps de travail** (ex: assouplissement des plages horaires, adaptation des charges de travail) pour concilier exigences de service et préconisations médicales.

Le **télétravail** a été mis en œuvre en janvier 2023, on compte aujourd'hui 13 agents autorisés à exercer leurs fonctions à leur domicile un jour par semaine maximum. Des jours complémentaires de télétravail ont été également proposés, pour certaines circonstances exceptionnelles notamment la canicule. Un bilan des deux premières années d'exercice du télétravail a été réalisé et présenté en CST. L'étude relève que la principale motivation pour le télétravail est le souhait de mieux concilier les temps de vie personnelle et professionnelle.

VOLET SÉCURITÉ ET EPI

La **dotation en Équipements de Protection Individuelle** (EPI) a été renouvelée comme tous les ans, avec l'achat de matériels adaptés et mieux ciblés aux contraintes des métiers pour un montant total de 3 659 €.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL SPÉCIFIQUE

Au-delà des aspects matériels et organisationnels, la CCPL s'est appuyée sur des prestataires externes spécialisés pour accompagner des situations individuelles spécifiques. Ces actions ont été financées intégralement par le FIPHFP pour un montant total de 5 000 €.

MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

En 2025, la collaboration avec le Centre de Gestion et la médecine du travail s'est également concrétisée par un accompagnement méthodologique pour la mise à jour du **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**.

Cet accompagnement a permis d'affiner la cartographie des risques et d'établir un plan d'actions de prévention sur tous les services.

LES SERVICES TECHNIQUES ET LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Grâce à la mutualisation des compétences, la CCPL apporte des réponses concrètes aux enjeux quotidiens des élus.

LE SERVICE TECHNIQUE MUTUALISÉ

Une équipe de **10 agents techniques** apporte un appui opérationnel pour le maintien et l'entretien du patrimoine communal. **2 agents saisonniers** viennent en renfort durant la haute saison du mois d'avril à septembre.

Le service technique mutualisé regroupe **35 communes**. Les agents interviennent quotidiennement pour effectuer l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Au-delà du soutien aux communes, l'équipe technique intervient directement sur les équipements et espaces de l'intercommunalité ou reconnus d'intérêt communautaires.



Parmi les réalisations de l'année, les services techniques sont intervenus :

➔ Sur le chantier du centre aquatique intercommunal : Réalisation de travaux d'aménagement et de gestion environnementale.

➔ Au Moulin des Baronnie : Travaux de peinture et de remise en état du gîte d'étape

➔ Sur les sites touristiques et les sentiers de randonnées : Entretien régulier des espaces verts et sécurisation des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt majeur sur le territoire.

LE SERVICE DE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Un pôle de **12 secrétaires de mairie intercommunales** intervient au quotidien pour assurer la continuité administrative et juridique des collectivités.

45 communes du territoire font aujourd'hui appel à ce service. 4 nouvelles communes ont décidé d'adhérer au service en 2025.

Un engagement fort pour l'attractivité du métier des secrétaires

Dans le cadre du nouveau statut des secrétaires généraux de mairie, la CCPL en concertation avec ses communes membres utilisatrices du service, s'est engagée activement pour permettre la **progression statutaire de ses agents** via l'accès au grade de rédacteur (catégorie B), par la voie de la promotion interne dérogatoire. Cet effort renforce l'attractivité de ce métier essentiel.

Des réunions, des formations et des temps d'échange sont régulièrement organisés pour partager les bonnes pratiques, harmoniser les procédures et rompre l'isolement professionnel des secrétaires de mairie.

CHIFFRES-CLÉS

30 jours de formation pour les secrétaires de mairie

4306 heures effectuées auprès des communes par le service technique (hors mises à disposition individuelles)

DES MISSIONS EN CONSTANTE ÉVOLUTION POUR LE SERVICE INFORMATIQUE

Aux missions d'assistance et de maintenance s'ajoutent des projets de modernisation, de déploiement et de nouveaux services numériques.

STRUCTURATION RÉGLEMENTAIRE DU SERVICE ET DES USAGES NUMÉRIQUES

Afin d'accompagner l'évolution des usages numériques et de renforcer la sécurité du système d'information, le service informatique a rédigé une **charte informatique** à destination de l'ensemble des agents. Ce document définit les règles de bon usage des outils numériques, rappelle les bonnes pratiques en matière de cybersécurité et sensibilise les utilisateurs aux risques liés aux systèmes d'information.

Dans un souci de bonne organisation et afin de formaliser le cadre d'intervention du service informatique auprès de la quasi-totalité des communes membres, une **convention-cadre** a été élaborée et proposée à chacune d'entre elles. Ces conventions définissent le périmètre des interventions, les responsabilités de chacun ainsi que les modalités de fonctionnement entre les collectivités et le service informatique de la CCPL.

ASSISTANCE AUX UTILISATEURS ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

L'**assistance aux utilisateurs** constitue la mission principale du service informatique. En constante progression, cette activité représente **plus de 1 300 interventions réalisées à distance** en 2025, soit près de 5 interventions par jour (hors interventions sur site). Le service accompagne quotidiennement les agents dans la résolution des incidents et des problématiques liées au numérique dans le cadre de leur travail.

Le service intervient également sur site lorsque cela est nécessaire, garantissant ainsi le bon fonctionnement des équipements et des services ainsi que le renouvellement régulier du matériel.

Au-delà de cette activité récurrente, le service est également amené à intervenir sur des demandes spécifiques. C'est notamment le cas de l'accompagnement dans la transition de messageries vers des environnements Cloud sécurisés (type Microsoft 365), qui nécessite la mise en place de l'environnement, la configuration des comptes et la migration des données, afin d'assurer une transition sécurisée et transparente pour les utilisateurs.

Le service intervient également dans différents projets de renforcement de l'infrastructure réseau communautaire et auprès des communes membres (câblage, déploiement de bornes Wi-Fi, Wi-Fi public, etc.).

Par exemple, le stade de rugby de Sarlabous a été relié au réseau communautaire et équipé d'une couverture Wi-Fi publique. Cette installation permet notamment la transmission dématérialisée des feuilles de match de l'Entente Sportive des Baronnie et garantit un moyen de communication pour les services de secours intervenant sur un secteur peu couvert par les réseaux mobiles (zone blanche).

PROTECTION DES DONNÉES

Enfin, le service, après avoir **mis en place un service de sauvegarde externalisé des données**, gratuit pour l'ensemble des communes membres et conforme aux dernières normes en matière de sécurité et d'hébergement, assure à ce jour la sauvegarde des données de 36 communes, ce qui représente un volume de 2,68 To.

CHIFFRES-CLÉS

1300 télé-interventions
soit 5 par jour

54 unités centrales
sur 36 communes
sauvegardées

PARTIE 3

LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET SERVICES



DEUXIÈME ANNÉE DE CONSTRUCTION POUR LE CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Après une année 2024 qui a permis une mise hors d'eau du bâtiment, les travaux extérieurs et de second œuvre ont été engagés.



DES DÉFIS COMPLEXES RELEVÉS EN 2025

De nombreux **défis techniques** ont été relevés en 2025 : étanchéité des bassins sportifs, cuvelage complet des galeries techniques, traitement acoustique des halles bassins, process de traitement de l'eau et de l'air, respect de l'enveloppe thermique...

Une **cinquantaine d'entreprises**, à travers les titulaires des marchés publics et les sous-traitants, sont intervenues. Des études spécifiques (tests de perméabilité, d'étanchéité, étude d'éclairement

naturel, étude acoustique...) ont permis de constater que les objectifs initiaux du programme étaient respectés.

DES OBJECTIFS COMME FEUILLE DE ROUTE DU CHANTIER

Tout au long de l'année, les entreprises ont été invitées à respecter les objectifs initiaux fixés par la communauté de communes : charte chantier propre, approche haute qualité environnementale du projet, exigence de qualité et de durabilité du bâtiment et de ses équipements, grande attention apportée aux détails, qualité des espaces de travail, respect du planning et du coût d'opération.

L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE GÉOTHERMIE

35 sondes géothermiques sèches d'une profondeur de 120 mètres ont été positionnées et permettront de couvrir les besoins en froid et chaud du bâtiment en complément des autres énergies. Ces travaux ont été soutenus financièrement par le fonds chaleur de l'ADEME, dont la gestion locale est assurée par le SDE 65.

UN PLAN DE FINANCEMENT STABILISÉ

Un coût de travaux de **6 774 122,88 € TTC** a été constaté sur l'année 2025. Le plan de financement a également été stabilisé autour des engagements suivants : Région Occitanie 1 100 000 €, Département des Hautes-Pyrénées : 800 000 €, Agence Nationale du Sport : 499 000 €, ADEME : 436 800 €, État (DSIL) : 400 000 € ; LEADER : 200 000 €.

CHIFFRES-CLÉS

2447 m²

4080 mètres de sondes géothermiques

351 296 € de contribution annuelle forfaitaire de Délégation de Service Public

11 emplois prévisionnels

LE CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ARRÊTÉ

Dès 2022, le Conseil communautaire avait approuvé le principe de la conclusion d'une **délégation de service public d'une durée de 5 ans**, pour la gestion et l'exploitation du futur centre aquatique, ainsi que les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire. Après plusieurs réunions de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et une phase de négociation, le conseil de communauté a délibéré le 25 novembre 2025 sur le choix du délégataire. L'offre du **groupe Prestalis** a été retenue, avec un objectif financier de compensation respecté, un projet d'exploitation qualitatif avec une ouverture 7 jours sur 7, la mise en place d'une école de natation, et une politique d'activités dynamique avec 27 séances d'activités encadrées prévues chaque semaine. Des engagements de performance énergétique ont été intégrés dans le contrat.

PLUi : UN RYTHME DE TRAVAIL SOUTENU ET UNE FORTE MOBILISATION DES ÉLUS

Contraints par un contexte législatif complexe, les élus se mobilisent pour travailler sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

VERS L'ÉLABORATION D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Le contexte législatif, notamment lié à la **Loi Climat et Résilience** vise à réduire fortement les futurs terrains constructibles.

Les réunions relatives au **PLUi** abordent ces objectifs de **réduction des surfaces à urbaniser**. Le PLUi a aussi pour objectif de permettre aux élus d'afficher leurs priorités pour leur territoire. Ce document d'urbanisme, lorsqu'il sera approuvé, représentera l'outil de planification pour les projets d'habitats individuels, économiques, agricoles ou encore touristiques.

UNE NÉCESSITÉ DE TRAVAILLER DE MANIÈRE TRANSVERSALE

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** constitue le socle politique du futur PLUi. C'est ce document, d'une quinzaine de pages, qui affiche les orientations souhaitées par les élus, selon différentes thématiques : habitat, environnement, mobilités, économie, agriculture, énergies renouvelables, tourisme, etc.

Afin de construire ce PADD, les élus ont travaillé sur chacune des thématiques au sein des commissions dédiées à la CCPL. Au total, **9 réunions** se sont tenues à l'automne 2025 et ont mobilisé une centaine d'élus. Certains sujets, plus que d'autres, ont nécessité davantage de temps, c'est le cas notamment pour la stratégie économique souhaitée par les élus.

LES PREMIÈRES PERMANENCES COMMUNALES

Selon la méthodologie de travail proposée par le bureau d'études Artelia, les élus vont être rencontrés individuellement à plusieurs étapes de l'élaboration du PLUi.

Une première série de **permanences communales** s'est tenue à l'automne 2025, au cours de laquelle les communes ont été conviées sur un créneau d'environ 1 heure, afin de dresser un état des lieux de leur territoire.

Ce temps privilégié pour les élus est l'occasion d'échanger sur leurs problématiques.



LA CONCERTATION AUPRÈS DES HABITANTS DU TERRITOIRE

La procédure d'élaboration du PLUi prévoit plusieurs modalités de **concertation auprès de la population**. En 2025, **2 réunions publiques** se sont tenues, dont l'une à Galan et l'autre à Capvern, et ont réuni une centaine de personnes. Ces réunions permettent aux habitants de s'informer sur la procédure en cours, de poser des questions ou encore de faire part de leurs remarques.

CHIFFRES-CLÉS

2 réunions publiques ont eu lieu les 10 et 12 juin 2025 pour présenter la démarche du PLUi aux habitants du territoire

3 jours de permanences communales ont eu lieu pour travailler sur chaque commune individuellement.

CM10 : PROMESSE DE VENTE SIGNÉE EN VUE D'Y DÉVELOPPER UN PÔLE ÉCONOMIQUE

En 2025 l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la cession du CM10, friche militaire de 18 hectares située à Lannemezan et propriété de la CCPL, a abouti à la signature d'une promesse de vente avec le groupement GEMFI.

CONCLUSION DE L'AMI AVEC UN LAURÉAT

À la suite d'un AMI pour la cession du CM10 par la CCPL, **la candidature du groupement GEMFI a été retenue** fin 2024 avant d'engager une phase de négociation.

Le groupement GEMFI a été auditionné par une commission spécifique composée des élus référents ainsi que par Maître Lemerrier, avocat en droit public et l'agence régionale économique Ad'Occ qui ont accompagné la CCPL tout au long de la procédure. **Deux auditions** ont été organisées. **Sept réunions de négociation** ont suivi, en présence des conseils respectifs des deux parties, afin de concrétiser le projet de promesse de vente, présenté aux élus en commission économique le 17 juin 2025.

Ces échanges ont permis d'améliorer l'offre finale faite par GEMFI et de répondre aux attentes formulées par la commission développement qui souhaitait des accords plus précis notamment sur la **prise en charge de la compensation environnementale, le planning relatif à la libération du site** (occupants, déchets...), **l'indemnité d'immobilisation...**

La CCPL a fait réaliser, en juin, un relevé des servitudes du site par géomètre ainsi qu'un procès-verbal des déchets par huissier. Une promesse de vente définitive a pu être présentée et validée lors du conseil de communauté du 7 juillet et la signature par la CCPL et GEMFI a été réalisée devant notaire le 22 juillet 2025. La concrétisation de ce document administratif devra se traduire par un acte de cession après la levée des clauses suspensives.

CRÉER UN SITE ÉCONOMIQUE DERNIÈRE GÉNÉRATION

Le projet proposé par GEMFI est l'édification de bâtiments de **logistique et grande industrie**, de **centres de données**, de bâtiments tournés vers des **activités tertiaires**, **l'artisanat et la petite production**, pour une surface de plancher globale d'environ 71 400 m². L'objectif est de valoriser le transport et la logistique, en développant des activités multimodales sur un site clé en main, dernière génération, en lien direct avec la voie ferrée et proche de l'autoroute A64.

Le projet de cession a été validé pour un montant de 1 250 000 €. Le groupement estime le potentiel d'environ 240 à 350 emplois directs.

DE NOMBREUSES ÉTAPES À FRANCHIR

Outre les échanges quotidiens, des comités techniques mensuels ont été installés. La CCPL et

GEMFI travaillent en collaboration pour réaliser la levée des clauses suspensives permettant la concrétisation de ce projet économique stratégique pour le territoire. L'année 2026 devra permettre de lever les freins et de réunir les conditions nécessaires à sa concrétisation.



UNE ANIMATION AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

La CCPL a poursuivi son engagement en faveur du développement économique du territoire, en renforçant son soutien et accompagnement aux acteurs locaux.

DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORTEUSE ET RÉSILIENTE

En 2025, le service développement a accompagné **63 entreprises et porteurs de projets** en leur apportant un **suivi personnalisé** : connaissance du territoire, conseils techniques, orientations foncières, ingénierie financière et expertise administrative.

Cet accompagnement s'est également inscrit en parallèle d'une démarche d'**analyse des zones d'activités économiques (ZAE) du territoire**, menée de concert avec le service Planification de la CCPL, dans un contexte d'élaboration du PLUi. Un inventaire des ZAE s'est poursuivi en 2025 et plusieurs réunions de travail ont été organisées avec les acteurs économiques ainsi que les maires des communes concernées.

Cette démarche a pour objectif de mieux connaître et caractériser les ZAE du territoire afin d'engager une réflexion collective sur leur évolution, leur optimisation et leur adaptation aux **objectifs de sobriété et de résilience foncières**.

Les enjeux de développement économique sont stratégiques pour le territoire et sont intégrés aux réflexions du PLUi. **Deux commissions développement** ont dédié un temps de travail à ce sujet en 2025.

UNE ANIMATION MULTISECTORIELLE ET PARTENARIALE

La CCPL a poursuivi l'animation de temps économiques à destination des entreprises avec **les RDV de l'ECO**, pour la 3e année consécutive. Certains événements ont pris la forme de rendez-vous incontournables : salon de l'emploi, Restart, ateliers pour les entreprises. De nouveaux formats ont su trouver leur public comme Recrute ton Boss ou encore le Salon Café de l'industrie avec les partenaires du Réseau Pour l'Emploi (RPE), qui a réuni plus de 50 candidats autour de 7 entreprises avec 19 postes à pourvoir ou métiers présentés.

Lors de la Semaine de l'Industrie, **le service économique a organisé des visites d'entreprises** : Prugent, PSI (Enviropôle), Carrière de la Neste, PSI (ORBIA) et Dalkia, Arkéma (NEA), Carrière des Baronnie et Knauf - à destination des élus communautaires. Ces échanges ont permis aux maires de mieux appréhender la richesse industrielle du plateau de Lannemezan mais aussi les problématiques auxquelles fait face la filière.

Le Comité Local pour l'Emploi (CLPE) auquel la CCPL participe a poursuivi la définition d'une feuille de route pour la mise en œuvre de solutions sur le terrain.

La CCPL a renforcé, en 2025, ses **liens avec la Chambre des métiers et de l'artisanat 65 en signant une convention de partenariat** au mois de juillet visant à renforcer leur collaboration en faveur du développement économique.

La CCPL s'est engagée également, au mois de septembre 2025 avec la commune de Lannemezan, auprès de **Toulouse Métropole** dans un **contrat de réciprocité** en vue de créer des synergies en matière de développement économique et, en particulier, autour des filières industrielles et innovantes ainsi qu'en faveur de la valorisation touristique et culturelle.

UNE SOLUTION DE LOGEMENT POUR NOS JEUNES TRAVAILLEURS

La CCPL a poursuivi son rôle de coordinateur en 2025 autour du **projet de création d'une Résidence Habitat Jeunes** (Foyer de Jeunes travailleurs) à Lannemezan. Ce projet, coconstruit depuis 2024 autour d'un comité de pilotage, rassemble l'ensemble des acteurs du monde économique, du logement et du social. Ses membres se sont réunis deux fois en 2025 pour acter des étapes importantes.

La première a été la mise en place d'un **partenariat avec ATRIUM**, association qui exploite les Résidences Habitats Jeunes de Tarbes et Lourdes. Celle-ci s'est positionnée, en accord avec les services de l'État et les élus communautaires, pour être le futur gestionnaire de l'établissement. La seconde étape a consisté à identifier le site d'implantation de l'établissement. La CCPL a missionné l'ADAC pour en étudier la faisabilité immobilière. Plusieurs sites ont été étudiés, dont un a été retenu comme pertinent.

2026 devra préciser les contours du projet, son modèle économique et son portage.



UNE INTERCOMMUNALITÉ EN SOUTIEN AU MAINTIEN D'INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES POUR NOS INDUSTRIES

Après des travaux d'urgence en 2022 sur la ligne de fret d'Arkéma, seule liaison possible pour le transport de matières dangereuses pour l'usine, des études techniques ont permis de définir un **programme de rénovation de la voie et du ballast** s'élevant à **4 632 000 €**.

À la suite de multiples échanges durant le premier semestre 2025 entre M. le Préfet, la Région, SNCF, Arkéma et la CCPL une convention a été signée en juin avec un plan de financement stabilisé et une participation de l'EPCI à hauteur de 100 000 €. Les travaux se sont déroulés au mois d'octobre lors de l'arrêt annuel de l'usine.

En parallèle, il a été constaté que les équipements et caténaires sur cette ligne présentent une corrosion avancée sur l'ensemble des structures métalliques. Des études techniques préliminaires ont été menées avec deux scénarios envisagés : dépose de la caténaire ou régénération de celle-ci. Les partenaires, identiques à l'opération des travaux de renouvellement de la voie et du ballast, ont acté l'abandon du scénario de régénération de la caténaire. Les discussions se poursuivent pour définir les prochaines étapes.

CHIFFRES-CLÉS

63 entreprises et porteurs de projets accompagnés

7 événements économiques organisés

2 nouveaux partenariats en faveur du développement économique local

100 000 € d'aides pour soutenir un équipement économique stratégique

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EST UN TERRITOIRE ENGAGÉ ET INSCRIT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En mobilisant les élus, en accompagnant les communes et en coordonnant les acteurs économiques et industriels, la CCPL déploie une stratégie globale pour construire un territoire plus résilient au niveau énergétique.

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES & STRATÉGIE COLLECTIVE

Un accompagnement concret des communes

La CCPL accompagne les communes sur la **thématique des énergies renouvelables**, que ce soit pour s'y acculturer, réaliser des démarches réglementaires, être conseil sur des réflexions de projets ou suivre des projets en cours de développement. En 2025, la communauté de communes a accompagné : une **vingtaine de communes** lors de l'élaboration du document cadre de la Chambre d'Agriculture 65, une **dizaine de projets en cours de développement**, **deux projets en réflexion** et enfin a eu de **nombreux échanges** avec des porteurs de projets privés permettant l'initiation de nouvelles dynamiques.

Les élus ont rencontré un élu de la commune d'Escource dans les Landes. C'est une commune active référencée comme « modèle » sur le sujet de la résilience énergétique. Ils ont également visité un méthaniseur à Mios et une serre photovoltaïque à Aire-sur-l'Adour.

La CCPL a organisé **4 réunions d'informations** sur les enjeux du raccordement électrique, l'intérêt des projets batteries pour le territoire et le projet pilote Mantle 8 d'hydrogène blanc.

Élaborer une stratégie énergétique territoriale

L'intercommunalité, forte de sa proximité avec les communes par ces accompagnements, a relevé qu'un certain nombre d'orientations politiques faisaient consensus. Il a été proposé en décembre 2025 de débiter la **rédaction d'une charte des énergies renouvelables**, laquelle était en réflexion. C'est un travail complémentaire à celui de l'élaboration du PLUi.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL & INITIATIVES COLLECTIVES

La mise en place d'un observatoire de la qualité de l'air

Un **observatoire de la qualité de l'air** est opérationnel sur le Plateau depuis fin 2025, soit avant la mise en service de deux nouvelles unités industrielles (ORBIA et NEA). Il permet un suivi de la qualité de l'air dans l'environnement du bassin industriel Peyrehitte mais aussi sur l'ensemble du territoire et assure une information, fiable et transparente, accessible à tous.

Il y a une **station fixe à Escala** qui mesure en continu dans l'air ambiant certaines particules (NO2, PM10, PM2.5, PM1 et PUF) et des mesures complémentaires en différé sont également faites en différents points géographiques, sous les vents dominants (SO2, HCl, métaux, benzène, dioxines et furanes).

Les ingénieurs spécialisés d'ATMO Occitanie (Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air et la diffusion de l'information sur le territoire régional) partagent leurs données et analyses via des rapports mensuels, semestriels et annuels.

Scanner le QR code pour accéder aux mesures et rapports.



Cet observatoire est une initiative volontaire d'industriels de la Zone Industrielle Peyrehitte (Arkema, Knauf Insulation, PSI Environnement et Dalkia) du concessionnaire autoroutier de l'A64 (Vinci Autoroutes), de l'association ATMO Occitanie et du territoire (commune de Lannemezan et CCPL) avec l'accompagnement de l'État et ses services.

La CCPL est devenue adhérente de l'association ATMO Occitanie, elle participe donc à la stratégie de surveillance de la qualité de l'air en région.

Une météo de la qualité de l'air est disponible chaque jour sur le site internet de l'association, elle indique la qualité de l'air.

L'INSTAURATION D'UNE COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) PEYREHITTE

Cette CSS a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information autour des **enjeux environnementaux collectifs** : la gestion et la préservation de la ressource en eau, les rejets dans l'air et la qualité de l'air ambiant, la sobriété énergétique, la gestion des déchets, le transport, les risques technologiques et leur maîtrise, liés au développement économique industriel du Plateau.

Des réunions sont organisées chaque année et réunissent l'État, les collectivités et EPCI, les riverains ou associations de protection de l'environnement, les industriels ou organismes professionnels des représentants et les salariés.

La CSS du 24 septembre 2025 a permis notamment d'échanger sur les projets que les industriels avaient en cours, les contrôles ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) réalisés par la DREAL sur la zone et la mise en place de l'observatoire de la qualité de l'air.



Scanner le QR code pour accéder aux comptes rendus.



PERLA UNE DÉMARCHE MULTI-PARTENARIALE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Cette démarche coordonnée par la CCPL, a débuté en 2022 et a réuni **12 industriels du Plateau et 5 représentants du territoire**, soutenue par l'ADEME et suivie par l'Agence Régionale Energies Climat (AREC). Lors d'une première étape des axes d'optimisation énergétique et de décarbonation, ainsi qu'un scénario préférentiel ont été identifiés. En parallèle, les réflexions se sont étendues à d'autres sujets : ressources humaines (RH) et formations, raccordements électriques, acceptabilité sociale, etc.

En 2025, la deuxième étape de PERLA s'est finalisée, elle visait à affiner la faisabilité technique et budgétaire de ces axes (réseau de chaleur, biométhane, eau brute, etc.). Ce sont **4 COPIL** organisés et **5 ateliers d'intelligence collective**.

LA MOBILITÉ : UN ENJEU FORT POUR LA CCPL

L'année 2025 aura vu une montée en puissance de l'offre mobilité mise en place par la communauté de communes.

LE TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) : UNE MOBILITÉ AU SERVICE DES HABITANTS

Véritable **service de proximité**, le TAD contribue à préserver le lien social en permettant à chacun de rester autonome et de participer pleinement à la vie locale. Il favorise l'accès aux soins, aux démarches administratives, à l'emploi et aux activités culturelles ou associatives.

Ainsi, sur le Plateau, ce sont **5 lignes** qui assurent l'accès au marché de Lannemezan le mercredi matin. Sur sa zone Neste, 2 lignes permettent d'aller au marché le mercredi matin mais également au centre commercial de Lannemezan le vendredi matin.

UNE NAVETTE INTERCOMMUNAUTAIRE POUR ACCÉDER À LA CULTURE

La **navette culturelle**, mise en place avec les Communautés de Communes Neste Barousse et Aure Louron est la solution simple d'**accéder à des spectacles** sans soucis de transport et desservant les salles du Parvis à Ibos, la Maison du Savoir à Saint-Laurent de Neste et la salle des fêtes de Lannemezan.

CHIFFRES CLÉS

Transport À la Demande

1018 trajets en 2025

Tarif accessible : **2 €** par passager

70 % du coût pris en charge par la Région

10 111 € de reste à charge couvert par la CCPL

Navette culturelle

12 spectacles desservis

154 usagers pour seulement **2€**

1 244 € de participation régionale

3 211 € de reste à charge global couvert par les 3 EPCI

UN PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE

La communauté de communes a acheté un **véhicule AMI Citroën** pour la mettre à disposition des **jeunes inscrits à la Mission Locale** de Lannemezan. Ce projet d'un montant de 8 140 € a reçu le soutien du Fond Vert de l'État à hauteur de 4 070 €.

En 2025, **le dispositif « Mob' jeunes » a accompagné 4 jeunes** de Lannemezan et Tilhouse pour un accès ou un maintien dans l'emploi. Ainsi la voiture aura parcouru plus de 2000 km sur 32 jours pour aider ces jeunes en attendant qu'ils accèdent à un moyen de locomotion pérenne.

La CCPL a également octroyé **8 bourses aux permis** pour un montant de 6000 €.

Trois vélos à assistance électrique ont été mis à disposition de la Mission Locale. Quatre jeunes en ont profité afin de se rendre soit à un premier emploi, soit à la finalisation du permis B en accédant à son auto-école ou pour réaliser des démarches administratives et de prospection d'emploi. Au final ce sont 441 km sur deux mois qui auront été parcourus avec ces vélos.



OPAH : PLUS DE 1,1 MILLION D'EUROS DE TRAVAUX ACCOMPAGNÉS EN 2025

La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan toujours engagée dans la rénovation énergétique.



UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) TOUJOURS AUSSI ACTIVE

Depuis son lancement en 2019, l'OPAH connaît un véritable succès auprès des propriétaires du territoire. Ce dispositif mené en partenariat avec la Communauté de Communes Neste Barousse, accompagne les particuliers dans leurs **projets de rénovation**, qu'il s'agisse d'améliorer la performance énergétique des logements, de favoriser leur adaptation au vieillissement ou encore de lutter contre l'habitat dégradé.

Grâce aux aides financières et à l'accompagnement technique, près de **300 propriétaires occupants et bailleurs** ont, depuis 2019, bénéficié gratuitement d'un accompagnement pour réaliser leurs travaux. Soutenus par l'État, les collectivités et des partenaires tels qu'Action Logement et les Caisses de retraite, ces projets ont contribué à améliorer le confort des habitants et la qualité du cadre de vie.

L'OPAH se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2026 avec l'accompagnement du bureau d'études ALTAÏR

CHIFFRES-CLÉS

40 dossiers retenus en 2025

1 152 132 € de montant de travaux éligibles

927 958 € de participation de l'État

UN SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT (SPRH) QUI SE MET EN PLACE

Le Département des Hautes-Pyrénées, qui porte le **service France Rénov' (RenovOccitanie65)**, a engagé, en novembre 2024, le bureau d'études Villes Vivantes pour définir une nouvelle organisation relative à l'animation du Service Public de Rénovation de l'Habitat sur le département à compter du 1er janvier 2026.

En novembre 2025, l'étude a présenté un scénario retenu pour la nouvelle organisation territoriale de la rénovation de l'habitat dans le cadre du Pacte Territorial. Le Département des Hautes-Pyrénées assurera la dynamique territoriale ainsi que l'information, le conseil et l'orientation des ménages et des professionnels sur les aspects techniques, financiers, juridiques, sociaux et la lutte contre la fraude.

L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT : DES ENJEUX MAJEURS POUR LE TERRITOIRE

Si le transfert des compétences eau potable et assainissement n'est pas retenu à ce stade, l'étude menée avec le bureau d'études Cogite se poursuit et le service du SPANC reste assuré.

L'ÉTUDE SUR LES COMPÉTENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après avoir dressé un état des lieux des services d'eau potable et d'assainissement collectif des communes exerçant ces compétences en régie, le bureau d'études Cogite a étudié différents scénarios de **transfert de compétences**, soit vers des syndicats existants, soit vers des syndicats à créer.

Les échanges et les travaux engagés ont toutefois été remis en question par l'abrogation de l'obligation du transfert de ces compétences des communes vers les EPCI. Dans ce nouveau contexte, **la CCPL a fait le choix de ne pas reprendre ces compétences, afin de permettre aux communes de conserver leur gestion.** Il a néanmoins été décidé de poursuivre l'étude, en faisant évoluer ses objectifs, visant à accompagner les communes dans la réflexion et la mise en œuvre de projets de mutualisation.

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le SPANC est un **service de la communauté de communes** qui est chargé de contrôler tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Le SPANC effectue également des **missions de conseils techniques et réglementaires auprès des usagers**. Le service s'inscrit donc dans une perspective de santé publique et de protection de l'environnement.



TYPE DE DOSSIERS	NOMBRE DE DOSSIERS
Instruction certificats d'urbanisme	82
Contrôles de bon fonctionnement	122
Contrôles dans le cadre d'une transaction immobilière	122
Instruction permis de construire	49
Modification de permis	8
Demandes de réhabilitation	33
Contrôles de bonne exécution	48
TOTAL	464

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

La CCPL intervient sur la collecte et le traitement des déchets via le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMECTOM) du Plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux et le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du 65 (SMTD)

UNE LÉGÈRE BAISSÉ DES TONNAGES EN DÉCHETTERIES

En 2025, le tonnage constaté sur les 3 déchetteries de la CCPL a légèrement baissé avec un total de 5 905 tonnes contre 6 027 en 2024. La déchetterie de Capvern représente 77 % des tonnages.

ANNÉES	TONNAGES CAPVERN	TONNAGES GALAN	TONNAGES HÈCHES	TOTAL
2024	4 734	625	668	6 027
2025	4 538	700	668	5 905

Le rendement des déchets par habitant est variable selon les déchetteries : il est de 439 kg par habitant sur la déchetterie de Hèches, et de 284 kg par habitant sur les deux autres déchetteries.

LES DÉCHETS VERTS CONSTITUENT LE PRINCIPAL POSTE D'APPORT EN DÉCHETTERIE

La majeure partie des déchets apportés en déchetterie sont les **déchets verts (41 %)**. Ces déchets seraient pourtant facilement évitables grâce à des techniques simples comme le broyage, le compostage, le mulching, etc. Les gravats représentent 19% des apports et les encombrants (=tout-venant) 14%.

UNE BAISSÉ DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES

Tout comme sur l'ensemble du SMECTOM, depuis une dizaine d'années, la CCPL s'inscrit dans une **baisse de ses tonnages en ordures ménagères (OM)**, avec une baisse de volume sur la période de 23 %.

Sur la CCPL, le rendement en ordures ménagères est 5 % inférieur à celui du département et bien en dessous de celui du SMECTOM (-13 %).

UNE HAUSSE CONTENUE DES TONNAGES EN EMBALLAGE

Depuis une dizaine d'années, et en particulier depuis 2021 (date de la mise en place de l'extension des

consignes de tri), les tonnages en emballages recyclables sont dans une logique d'augmentation. Cependant, cette hausse est moins marquée sur la CCPL que sur le reste du territoire.

Sur les 10 dernières années :

- CCPL : 25 %
- SMECTOM : 41%

Par rapport à l'année dernière :

- CCPL : 0,5 %
- SMECTOM : 3,3 %

LE VERRE ET LES BIODÉCHETS

En 2025, 2 179 tonnes de verre ont été collectées sur l'ensemble du territoire du SMECTOM dont 619 tonnes sur la CCPL (soit 28,4 %).

Au niveau des biodéchets, la collecte des professionnels de Lannemezan en porte à porte a commencé en 2023 et en avril 2024, la **collecte en Point(s) d'Apport Volontaire (PAV)** a été mise en place sur les communes de Lannemezan, La Barthe et Capvern. En 2025, 150 tonnes de biodéchets ont été collectées.

SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE

L'objectif est d'allier la découverte du patrimoine à la préservation des sentiers de randonnée intercommunaux.

BALISAGE ET ENTRETIEN : UN TRAVAIL CONTINU AU SERVICE DES RANDONNEURS

L'accessibilité des itinéraires de randonnées repose sur des actions de terrain menées tout au long de l'année. Ce travail de suivi comprend notamment le relevé des traces GPX, comme pour le tracé du PR les mottes féodales de Péré créé cette année sur l'outil GEOTREK et la vérification de la signalétique. L'application de veille participative **SURICATE** accessible à tous a permis d'intervenir sur **13 signalements** tels que des arbres tombés sur des sentiers ou des balisages absents.

Les **opérations d'entretien de débroussaillage et d'élagage** sont co-assurées par les communes et le service technique de la CCPL, à raison de **400 heures annuelles** structurées en deux passages (avril et juin). Ce travail est la base essentielle de l'offre touristique : il préserve la qualité du patrimoine naturel tout en offrant aux marcheurs une expérience de randonnée sereine et respectueuse de l'environnement.

SUCCÈS DE LA 1^{ÈRE} ÉDITION DES « SORTIES RANDO' »

Du 28 juin au 4 octobre 2025, cette première édition a proposé **11 sorties** visant à valoriser des itinéraires ou des tronçons de **circuits classés d'Intérêt Touristique Majeur**. Face aux aléas météorologiques, l'organisation a dû s'adapter.

La diversité des thématiques a permis à chaque participant de trouver son plaisir et de marcher à son propre rythme.

La qualité de l'encadrement, assuré par 5 accompagnateurs professionnels, a été un gage de sérénité et de qualité.

Thèmes abordés et itinéraires mis en valeur

➔ **Faune et flore** : le Tour du Mont de Lortet, le sentier d'interprétation de la Gourgue d'Asque, un tronçon (au bord de l'Arros) du GR78, le Pla du moula du sentier du Pacte des Loups

➔ **Paysages** : 2 sorties sur le sentier d'interprétation de la Tourbière de Clarens, un tronçon des Coteaux, une boucle autour de Mauvezin sur le sentier de l'Abbaye au Château

➔ **Culture** : un tronçon du sentier au Cœur des Baronnie, le sentier des Sentinelles de Montoussé

➔ **Initiation sportive** : une partie du Chemin des Tumulus

Volontairement limités à 12 ou 15 personnes par session, ces rendez-vous ont favorisé des échanges privilégiés et chaleureux avec les guides. Enfin, la gratuité de ces sorties encadrées par des spécialistes a été saluée par les randonneurs.



TOURBIÈRE DE CLARENS : CONNAISSANCE, SUIVI ET PRÉSERVATION DU SITE

La CCPL a mis en œuvre des suivis scientifiques ainsi que des actions de sensibilisation pour mieux préserver la zone humide.

INSTALLATION DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DE SUIVI

Afin de contribuer au suivi scientifique de la tourbière de Clarens, site Natura 2000, et au suivi des effets du changement climatique, la CCPL a installé de nouveaux dispositifs de mesure. Ils permettent de suivre l'**humidité**, la **température**, l'**ensoleillement**, le **niveau de la nappe phréatique** et la **fréquentation** du site. Au second semestre 2025, environ 200 passages ont déjà été enregistrés.

Ces données contribuent à **améliorer la connaissance du fonctionnement de la tourbière et de son évolution** dans le temps. Elles sont aussi mobilisées dans le cadre de travaux universitaires menés par l'Université Paul Sabatier qui produit un rapport, mis à disposition sur le site internet de Natura 2000.



ANIMATIONS ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

La tourbière de Clarens a également accueilli plusieurs animations destinées au grand public afin de faire découvrir la richesse et la fragilité de ce milieu naturel remarquable.

Des **balades guidées** ont été proposées par la CCPL les 14 juin et 2 juillet avec la MNE65, ainsi que le 2 août avec l'AREMIP. Elles ont permis aux participants d'observer la faune et la flore, de découvrir certaines espèces caractéristiques, notamment les plantes carnivores, et de mieux comprendre le rôle essentiel des zones humides et les enjeux liés à leur préservation.



LE « DOCUMENT D'OBJECTIFS », APPELÉ COMMUNÉMENT LE « DOCOB »

Le document d'objectifs (DOCOB) est le **document de référence pour la gestion d'un site Natura 2000**. Élaboré avec les acteurs locaux, il recense les habitats et espèces d'intérêt communautaire, évalue leur état de conservation et fixe les objectifs ainsi que les mesures de gestion nécessaires à leur préservation ou leur restauration.

Le DOCOB de la tourbière de Clarens a été élaboré en 2004. Son évaluation, démarrée en 2025 par une stagiaire en Master I Biodiversité Écologie Évolution à l'Université de Lille, a eu pour objectif de rassembler les données du site pour évaluer les actions réalisées et ainsi déterminer si une révision est nécessaire ou simplement quelques ajustements. Ce travail sera poursuivi en 2026.



Pour consulter le document d'objectif de la tourbière de Clarens, **scannez le QR Code**

GESTION DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

| Une gestion maîtrisée dans le cadre d'un changement climatique de plus en plus exigeant.



LES SYNDICATS DE RIVIÈRES

La CCPL, au travers des cinq syndicats de rivières, a pour mission d'entretenir les cours d'eau et maintenir leur bon état écologique. Les deux Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) présents sur le plateau (Adour-Amont et Neste-Rivières-Gascogne) travaillent en concertation avec les acteurs du territoire, publics et privés, à la mise en place d'une organisation de la gestion de l'eau pour l'avenir.

La rivière la **SAVE** : des opérations d'entretien de la ripisylve et des abords de ponts ont eu lieu sur les communes de Pinas et Arné pour maintenir un écoulement fonctionnel de la Save et de la Gesse.

La rivière la **NESTE** : un bras secondaire sur les communes de Lortet et Izaux a été réouvert. La dévégétalisation et la scarification d'un atterrissement à l'amont de la centrale Bas Mour d'Izaux ont été pratiquées.

La rivière le **GERS** : La gestion des dépôts de sédiments et la lutte contre les plantes invasives, notamment à Uglas et Réjaumont, comme définies dans le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) 2025-2029 ont été réalisées. Des embâcles impactants de classe 4 et à proximité d'ouvrages ont été enlevés.

Le sous-bassin de l'**ARROS** : Des opérations d'entretien et de gestion des ripisylves ont été engagées, ainsi

que la végétalisation du réseau hydrographique sur les communes de Tilhouse, Benqué-Molère et Chelle-Spou.

La rivière la **BAÏSE** : la gestion s'articule autour des évacuations d'embâcles sur les communes de Tournous-Devant, Galez, Galan, Sabarros et Recurt, l'abattage d'arbres dangereux sur Montastruc et l'étude de la salamandre sur la petite Baïse.

DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE GESTION

L'établissement gestionnaire du **SAGE Adour-Amont**, l'Institution Adour, a vu ses statuts modifiés suite à l'élargissement de son périmètre de gestion, il s'appelle désormais **Établissement Public Territorial de Bassin Adour affluents aquifères (EPTB a3)**. Le SAGE Adour-Amont accompagne activement la CCPL dans l'élaboration de son PLUi, notamment sur les priorités suivantes : l'érosion des sols, le SPANC et les boisements rivulaires.

Le **SAGE Neste-Rivières-Gascogne** continue sa démarche d'élaboration des documents de gestion. L'année 2025 aura vu sa stratégie validée et le commencement de l'écriture du Règlement et du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques. La CCPL a participé à un groupe de travail sur la gestion des zones humides et notamment une journée technique le 1er avril à Mauléon-Magnoac.

CHIFFRES-CLÉS

Les cotisations :

- ➔ SMAA (Arros) : **22 692 €**
- ➔ SABA (Baïse) : **24 640 €**
- ➔ SYGESAVE (Save) : **4 505 €**
- ➔ PETR Pays des Nestes (Neste) : **29 965 €**
- ➔ SM3V (Gers) : **5 243 €**
- ➔ SAGE NRG : **160 €**
- ➔ SAGE AA : **235,35 €**

LE MOULIN DES BARONNIES

| Un lieu de vie et d'animations au cœur des Baronniees.

La réorganisation et la structuration des activités touristiques du site se sont poursuivies en 2025. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'accueil, de développer les prestations et les recettes et de conforter le Moulin comme un lieu touristique, de services et d'animations au cœur des Baronniees.

UNE ACTIVITÉ DE CAMPING TOURNÉE VERS L'ITINÉRANCE

Après sa remise aux normes et sa réouverture en mai 2024, le camping a poursuivi son activité en 2025. La fréquentation reste cependant modérée, avec un **chiffre d'affaires de 6 983,13 €**. L'accueil des camping-cars et des vans progresse toutefois nettement, avec 231 réservations, soit près de 60 % de l'ensemble des réservations.

LE GÎTE ACCUEILLE DAVANTAGE DE GROUPES CONSTITUÉS

Le chiffre d'affaires du gîte de groupe est en légère progression par rapport à 2024 et atteint **26 876€**. Les groupes constitués ont notamment été plus nombreux que l'année précédente.

À l'issue de sa visite du 19 mars 2025, la commission de sécurité a émis un **avis favorable à la poursuite de l'exploitation du gîte**. Des travaux de mise aux normes doivent toutefois être engagés afin de poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité.

LA BOUTIQUE DE PRODUCTEURS CONFORTE SON DÉVELOPPEMENT

La boutique de producteurs reste un service important du Moulin. En 2025, **son chiffre d'affaires atteint 37 905,50 €**, dont 4 641,98 € de commissions pour la CCPL.

Les services proposés aux randonneurs, pèlerins et autres usagers du Moulin se développent également. Les ventes de boissons et de glaces représentent notamment 6 958 €. Cet espace contribue ainsi à améliorer l'accueil des visiteurs tout en valorisant les producteurs et les savoir-faire locaux.

La location de la salle de réception « La Vitrine » et celle des vélos à assistance électrique complètent les prestations proposées. Elles représentent respectivement 2 745 € et 295 € de chiffre d'affaires, soit 3 040 € au total.

UN LIEU DE VIE ET D'ANIMATIONS EN PLEIN ESSOR

En 2025, le Moulin des Baronniees a accueilli **50 ateliers autour de thématiques variées** : vannerie, théâtre, greffage d'arbres fruitiers, herboristerie ou encore laine feutrée.

Plusieurs événements ont également été organisés en collaboration avec les associations locales : Jardins en fête, Intervillage, le Marché de producteurs ou encore la Journée de l'Arros.

À cette programmation se sont ajoutées **six animations estivales**, parmi lesquelles des séances de cinéma en plein air et des mercredis thématiques. Ces rendez-vous contribuent à faire du Moulin un lieu vivant, ouvert aux habitants comme aux visiteurs, tout en donnant une place importante aux associations, producteurs et intervenants du territoire.



LE GOUFFRE D'ESPARROS

| *Des signes d'amélioration qui confortent l'attractivité du site.*

UNE CONJONCTURE TOURISTIQUE DIFFICILE MAIS DES RÉSULTATS POSITIFS

Malgré une conjoncture économique toujours difficile, dans un contexte où les touristes tendent à limiter leurs dépenses et à privilégier davantage les activités gratuites, la fréquentation du Gouffre d'Esparros progresse en 2025. **Près de 25 000 visiteurs** ont été accueillis, soit une **hausse de 7 %** par rapport à 2024. Le public est principalement composé d'adultes, seuls ou en couple, mais également de familles et de groupes. Les offres combinées développées par l'Office de Tourisme Cœur des Pyrénées, comme le Pass Souterrain et le Pass Intersites, rencontrent un intérêt notable.

Le chiffre d'affaires atteint **286 186,82 €**, en **hausse de 8 %** sur un an. La billetterie représente 235 033,82 € et demeure la principale source de revenus. Avec 51 153 €, la boutique constitue également un complément économique significatif pour le site.

CHIFFRES-CLÉS

320 844,34 € de chiffre d'affaires pour le Gouffre d'Esparros et l'Espace Préhistoire de Labastide

LA PRÉSERVATION ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE TOUJOURS AU PREMIER PLAN

Le suivi environnemental à objectif conservatoire du gouffre d'Esparros mené depuis 1998 et l'observation de nouvelles croissances continues de cristaux d'aragonite montrent que les propriétés conservatoires du milieu naturel sont préservées dans les conditions d'exploitation touristique actuelles. Le bilan 2025 fait apparaître un **état conservatoire stable**. Toutefois, les nouvelles études démontrent que le Gouffre d'Esparros n'est pas un site fossile à protéger mais un système actif dont le fonctionnement naturel doit être maintenu. C'est sur

la base de ce modèle dynamique que se fondent les nouvelles considérations conservatoires.

Le Gouffre d'Esparros occupe une place majeure dans la connaissance et la recherche scientifique sur le milieu souterrain. Les dernières recherches menées par le **groupe scientifique de Toulouse** ont permis de définir la dynamique actuelle, et d'établir un nouveau modèle de fonctionnement climatologique de la cavité, en place depuis plus de 120 000 ans.

Ces recherches de premier plan contribuent à la conservation du Gouffre d'Esparros, mais également à une meilleure connaissance du monde souterrain et de la formation des Pyrénées.

UN NOUVEAU SITE INTERNET

Un nouveau site internet a été développé grâce aux ressources internes de la CCPL et à la collaboration des services informatique, communication et tourisme : www.gouffre-esparros.fr. Plus complet, attractif et évolutif, ce nouvel outil permet de mieux valoriser le site et les différentes prestations proposées.

UNE EXPERIENCE UNIQUE

**GOUFFRE
D'ESPARROS**
UN JARDIN DE CRISTAL

« De ma vie, je n'avais vu de telles merveilles, une telle floraison minérale d'une délicatesse et d'une pureté inimaginable. »



ESPACE PRÉHISTOIRE DE LABASTIDE

| *La médiation humaine, une composante essentielle de l'identité du site.*



UNE CONJONCTURE TOURISTIQUE DIFFICILE MAIS UNE ÉQUIPE TRÈS IMPLIQUÉE

Pour des raisons liées aux contraintes économiques, l'Espace Préhistoire de Labastide est **ouvert du 1er juin au 31 août**. Son activité est ainsi principalement orientée vers une clientèle touristique de haute saison.

En 2025, **3 972 visiteurs** ont été accueillis. Le public est majoritairement composé de familles, en lien avec les caractéristiques du site et les prestations proposées.

Le chiffre d'affaires s'élève à **34 657,52 €**, dont 27 182,63 € issus de la billetterie et 7 474,89 € de la boutique. La dépense moyenne atteint ainsi environ 8,72 € par visiteur, laissant entrevoir un potentiel de développement des recettes complémentaires, notamment grâce à la boutique.

Le format de visite expérimenté les années précédentes a été maintenu. Il repose sur une forte implication de l'équipe et un important travail de médiation dans **la création et l'animation de démonstrations avec la participation du public**. Par leur savoir-faire, les agents participent pleinement à la valorisation du site et à la qualité de ces visites. Les retours du public sont très positifs.

Une réflexion a été menée en fin d'année afin de proposer de nouveaux modules de visites en 2026 au travers d'ateliers interactifs.

DES RENCONTRES ARCHÉOLOGIQUES

En juillet 2025, l'association archéologique locale « La Hount d'eth Saber » a organisé une **soirée conférence** autour des recherches archéologiques dans la grotte préhistorique de Labastide et du chercheur Robert Simonnet. La conférence a été complétée par des démonstrations réalisées par les guides de Labastide. Le retour des nombreux participants a été très positif. Ce type d'animations pourrait être reconduit.

UN NOUVEAU SITE INTERNET

Comme pour le Gouffre d'Esparros, un **nouveau site internet a été développé** grâce aux ressources internes de la CCPL et à la mutualisation des compétences des services informatique, communication et tourisme. Conçu en cohérence avec le site du Gouffre d'Esparros, il propose une présentation plus détaillée et attractive tout en contribuant à renforcer l'image commune des sites touristiques de la CCPL : www.espace-prehistoire-labastide.fr.

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE – CŒUR DES PYRÉNÉES

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des actions engagées, avec une attention particulière portée à la qualité de l'accueil et à la structuration de l'offre touristique.

DE NOUVEAUX SERVICES MIS EN PLACE

Les bureaux d'information touristique ont adapté leurs périodes d'ouverture à la fréquentation et aux ressources humaines disponibles. Le bureau de Capvern-les-Bains, ouvert 6 jours sur 7 durant la saison thermale, d'avril à novembre, a enregistré 2926 contacts. Celui de Lannemezan, ouvert en juillet et août, en a comptabilisé 471. Des actions « hors les murs » ont également permis d'aller à la rencontre des visiteurs, notamment lors de la Fête de la Tourte Pyrénéenne à Galan et du Festival de l'eau à Capvern. Les principales demandes concernent les animations, les sites culturels et la randonnée. Le bureau de Lannemezan a renseigné de nouveaux habitants recherchant des informations sur les activités, les associations et les services.

En 2025, **108 969 nuitées** ont été comptabilisées sur le territoire, soit une légère progression. Les retombées économiques liées au tourisme sont estimées à **environ 7,5 millions d'euros**.

Le produit de la taxe de séjour s'est élevé à **133 373,62 €**, en intégrant la TATS du Département et de la Région.

DÉVELOPPER LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES PRESTATIONS

L'Office de Tourisme Cœur des Pyrénées est classé en catégorie II. La démarche d'amélioration s'est poursuivie afin de répondre au mieux aux attentes des curistes et touristes. Les enquêtes du Comité Régional du Tourisme ont notamment souligné l'engagement de l'Office et la qualité de ses outils de promotion.

Une attention particulière a été portée à la mobilité afin de mieux informer sur les possibilités d'accès au territoire et les déplacements sans voiture.

L'Office de Tourisme a également obtenu le **label Accueil Vélo**, permettant de proposer des services adaptés aux cyclotouristes, notamment dans le

cadre du passage de la véloroute V81. L'Office peut désormais accompagner les professionnels souhaitant s'engager dans cette démarche et leur attribuer le label.



UN SOUTIEN AUX PRESTATAIRES TOURISTIQUES

L'accompagnement des hébergeurs et prestataires reste un axe important. Le classement des meublés contribue à améliorer la qualité et la lisibilité de l'offre, 21 meublés de tourisme ont été classés. Plusieurs guides ont également été rédigés pour mieux conseiller les hébergeurs et porteurs de projets. Des outils facilitant la déclaration des meublés de tourisme et la gestion de la taxe de séjour ont également été développés.

L'OFFRE À DESTINATION DES GROUPES ET LA STRUCTURATION DE L'OFFRE

Le développement des excursions à la journée a été maintenu malgré l'absence de l'agent chargé de cette mission. Plusieurs propositions ont été élaborées et commercialisées, générant **9 822 € de retombées économiques**. Parallèlement, le Pass Cœur des Pyrénées a été diffusé par l'ensemble des partenaires afin de proposer une offre globale des activités touristiques du territoire.

LA COMMUNICATION

La communication touristique repose de plus en plus sur les outils numériques, notamment le site internet de l'Office de Tourisme et les réseaux sociaux.

La majorité des supports sont désormais proposés en version numérique afin d'en faciliter l'accès et de limiter les envois : guide vacances, catalogues d'hébergements, carte de randonnées...

Régulièrement actualisé, le **site internet** constitue un outil d'information pour les touristes, curistes, prestataires et habitants. En 2025, il a enregistré **164 692 pages vues** et près de **45 000 utilisateurs**. La randonnée figure parmi les principales recherches. Facebook reste le réseau social privilégié de l'Office, avec 6 714 abonnés et plus d'un million de vues cumulées.

LA VALORISATION DU PATRIMOINE

La valorisation du patrimoine occupe une place croissante, notamment autour des **nouveaux sentiers d'interprétation** : les Sentinelles de Montoussé, la Plantade de La Barthe-de-Neste et la Neste.

Elle s'appuie sur les Journées du Patrimoine, la communication numérique et des QR codes installés sur les sites patrimoniaux. Des visites avec une guide-conférencière ont également été proposées lors de journées thématiques. L'Office participe par ailleurs à l'inventaire du patrimoine mené par le PETR Pays des Nestes.

En 2025, des **itinéraires ludiques** ont été proposés **via l'application Wisites** : un sentier de découverte du village de Galan et un parcours dans la vallée de la Neste.

UN TRAVAIL EN RÉSEAU

Plusieurs actions sont conduites avec les autres Offices de Tourisme du PETR Pays des Nestes : mobilité, application Wivisites, carte touristique et inventaire du patrimoine. L'Office est également membre de la Fédération départementale des Offices de Tourisme et participe notamment aux formations et forums d'échanges. Des réflexions sont menées avec l'Office de Tourisme Neste Barousse pour développer des outils communs en matière de commercialisation et de valorisation des activités.

LA FÊTE DE LA TOURTE PYRÉNÉENNE – GALAN

La **5e édition de la Fête de la Tourte Pyrénéenne**, organisée à Galan le **dimanche 3 août 2025**, a confirmé le succès de la manifestation. Organisée en pleine saison touristique, elle vise à valoriser une partie moins fréquentée du territoire de la CCPL, le patrimoine de la bastide de Galan ainsi que les savoir-faire et produits locaux et artisanaux. Complétée par un Championnat de France gastronomique, la manifestation a accueilli **plus de 1 000 visiteurs**. Les retombées économiques indirectes sont estimées entre **25 000 et 30 000 €**.

L'événement est porté par la CCPL, l'Office de Tourisme Cœur des Pyrénées et la commune de Galan, en partenariat avec la Confrérie de la Tourte Pyrénéenne.



CHIFFRES-CLÉS

108 969 nuitées enregistrées sur le territoire

133 373,62 € de taxe de séjour récoltée

SOUTENIR LES INITIATIVES ET ASSOCIATIONS LOCALES

En prolongement de ses compétences communautaires, la CCPL soutient des actions et des associations locales.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES : LE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE

La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan a versé une **subvention de fonctionnement de 15 000 € à la Mission Locale** qui est une association qui travaille pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire avec ou sans avoir obtenu un diplôme.

En complément à cette subvention, la CCPL a mis en place une bourse au permis de conduire en partenariat avec la Mission Locale de Lannemezan : 8 bourses de 750 € chacune ont été accordées à des jeunes identifiés par les services de la Mission Locale.

LE SOUTIEN À DES ASSOCIATIONS IMPLIQUÉES SUR DES THÉMATIQUES TERRITORIALES

En 2025, la CCPL a accordé des subventions à des associations qui contribuent à une animation locale et intercommunale.

ASSOCIATIONS	THÉMATIQUES	SUBVENTIONS ACCORDÉES
Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques des Hautes Pyrénées (ADLFA 65)	Prévention de la grêle pour les cultures agricoles	800 €
Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE 65)	Micro-crédits aux personnes qui sont exclues des prêts bancaires, accompagnement de porteurs de projets	1 000 €
Association Générale des Intervenants Retraités pour des Actions Bénévoles et Coopération de Développement (AGIR ABCD)	Action d'intérêt général et de développement du type humanitaire, culturel ou économique	200 €
Association La Ronde des Nestes	Randonnée de découverte du territoire	300 €
Association C Classic	Organisation du festival culturel et touristique « les rencontres musicales de Capvern »	300 €
Association Sportive de Clarens	Organisation de la 6ème édition « le casse pattes des tourbières ». Nettoyage des sentiers forestiers	250 €
Association des Agriculteurs, Artisans et Commerçants des Baronnie	Organisation du Marché des producteurs au Moulin des Baronnie	450 €
Association Eths Arrepopets	Organisation du Festival Rencon'Trad 2025 à Avezac - 26ème édition	250 €

LES RENDEZ-VOUS DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE

Portée par la CCPL, l'édition 2025 s'est déployée autour de deux axes complémentaires : la sensibilisation du jeune public et la mobilisation citoyenne.

DES ATELIERS SUR MESURE DANS LES CENTRES DE LOISIRS

Une **journée d'ateliers** a été organisée dans chacun des trois centres de loisirs du territoire (Lannemezan, La Barthe de Neste et Capvern) pour offrir aux enfants une **immersion concrète dans la préservation de leur environnement**. Les activités ont été adaptées selon les tranches d'âge :

➔ Pour les 7 ans et plus : (animation avec le CPIE) : Axé sur l'évolution du paysage agricole, cet atelier s'est déroulé lors de sorties effectuées à pied à proximité des centres. Il a permis aux enfants de remonter le temps grâce à des lectures de paysages et l'analyse de photos aériennes de Lannemezan,

La Barthe de Neste et Capvern. Des jeux de plateau interactifs les ont ensuite invités à devenir acteurs de l'aménagement futur de leur propre territoire.

➔ Pour les moins de 7 ans (animation avec la Réserve Naturelle Régionale d'Aulon) : Centré sur la découverte de la biodiversité, cet atelier a privilégié l'exploration active. À l'aide de loupes, les enfants sont partis observer les « bêtes du sol » sur un espace naturel proche du centre de loisirs comme la Plantade ou le bois (à l'exception d'un groupe qui s'est déplacé à Aulon pour une observation plus approfondie de la biodiversité), une approche sensorielle idéale pour appréhender le rôle du sous-bois et de la prairie.



LE FESTIVAL ALIMENTERRE POUR SENSIBILISER, ÉCHANGER ET DÉBATTRE

Organisé conjointement avec le PETR du Pays des Nestes (dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial) et le collectif La Mitoyenne, le Festival Alimen Terre, événement grand public s'est déroulé en deux temps pour cette **deuxième édition le 19 novembre 2025** :

➔ La matinée sur le marché de Lannemezan a favorisé une sensibilisation de proximité. Les passants ont découvert une **exposition pédagogique sur la bio-région alimentaire**, décryptant nos circuits d'approvisionnement. En parallèle, des échanges conviviaux ont permis de recueillir une vingtaine de recettes du quotidien auprès des habitants, valorisant une cuisine locale, simple et accessible.

➔ En soirée, le cinéma Le Grand Rio a accueilli la **projection du documentaire « On mange quoi ? Des idées pour mieux se nourrir demain »** de Bertrand Delapierre. Ce film inspirant a ouvert la voie à un débat participatif particulièrement enrichissant, offrant aux quarante spectateurs présents un espace d'échange pour partager leurs initiatives et dessiner des solutions locales.

LES CENTRES DE LOISIRS

| Les centres de loisirs ont conforté une bonne fréquentation sur l'année 2025.

FRÉQUENTATION DES CENTRES DE LOISIRS	HEURES 2023	HEURES 2024	HEURES 2025
Capvern	10696	13336	11008
La Barthe de Neste	13416	15380	16708
Lannemezan	33805	36861	37540
Total	57917	65577	65256

UN PROGRAMME D'ANIMATIONS DIVERSIFIÉ

Durant toutes les périodes de vacances scolaires, les programmes proposés sont adaptés aux caractéristiques des saisons et composés de plusieurs domaines d'activités en tenant compte des rythmes physiologiques et des stades évolutifs de l'enfant.

Les centres de loisirs font également appel à des intervenants extérieurs qui apportent de nouvelles techniques pédagogiques.

Dans la continuité du projet scientifique initié l'année précédente, le centre de loisirs de Capvern a poursuivi les actions avec un travail sur le système solaire : les constellations, la météo, l'espace (visite d'Airbus) et pour clôturer ce projet, **un séjour au Futuroscope** a eu lieu début juillet.

Durant les grandes vacances, **un séjour à Paris** a été organisé par le centre de loisirs de La Barthe de Neste. Ce séjour, en lien avec le thème du patrimoine et des monuments, a permis la découverte de la capitale et de ses monuments.

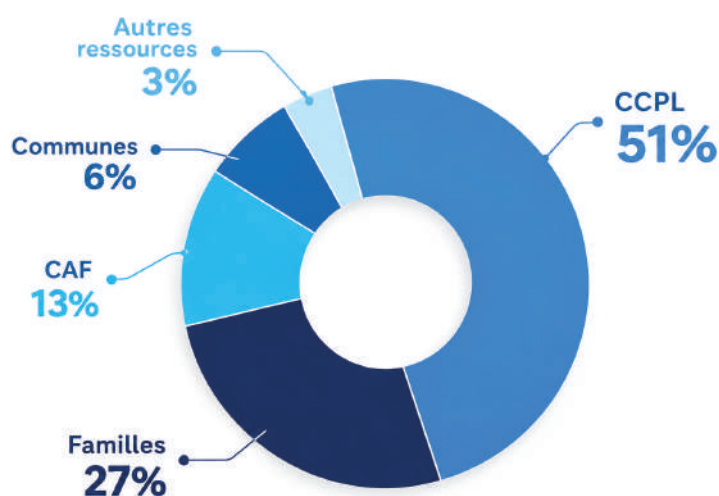
Un séjour sur la **Costa Dorada en Espagne** a été organisé par le Centre de loisirs de Lannemezan. Une aventure sous le soleil, entre Tarragone et Salou : visite de Tarragone et ses monuments et journée au parc d'attractions Port Aventura.

DES MOMENTS DE PARTAGE INTERCENTRES AUTOUR DE THÈMES COMMUNS

Des animations communes autour des thèmes de l'environnement et de l'aménagement du territoire ont été proposées aux enfants des 3 centres de loisirs. Les jeunes ont imaginé une toile d'expression sportive et une fresque sur la lecture des paysages.

La fresque a été exposée au cinéma le Grand Rio de Lannemezan lors d'une conférence sur le thème de l'alimentation « on mange quoi »

RÉPARTITION TARIFAIRE D'UNE INSCRIPTION EN CENTRE DE LOISIRS



LA SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE

| *La semaine consacrée à la petite enfance 2025 a remporté un succès.*

THÈME DE L'ANNÉE : « JOUER À L'INFINI »

Une trentaine de partenaires institutionnels, associatifs et autres acteurs du territoire ont été mobilisés durant la semaine Petite Enfance. Ils ont travaillé à la construction du projet avec une véritable dynamique de collaboration.

DES ATELIERS LUDIQUES



Tout au long de la semaine petite enfance, des ateliers ont été animés par le RPE, la crèche municipale, O2, Cartavane, Nature et Harmonie et un spectacle a été proposé par la Compagnie Poil au Nez.

Une trentaine d'enfants, soit accompagnés de professionnels de la petite enfance, soit de leurs parents, ont eu l'occasion de participer à ces animations.

L'atelier lecture à la médiathèque du samedi 15 mars a réuni une douzaine d'enfants.

L'atelier yoga parents/enfants du mercredi 19 mars, ouvert et limité à 10 binômes enfants/parents, a remporté un grand succès car l'animation était complète.

L'atelier de la Chouette du samedi 22 mars, proposé par l'association Handi'Ludic a accueilli 15 participants (parents/enfants) autour de bulles sensorielles pour aborder le sujet du handicap et ouvrir la discussion.

UNE CONFÉRENCE ANIMÉE PAR JEAN EPSTEIN

Plus de 200 personnes présentes, dont 90 % de professionnels de la petite enfance, pour assister à la conférence animée par le psychosociologue, Monsieur Jean Epstein, qui s'est déroulée le mardi 18 mars 2025.

Les partenaires associatifs et professionnels de la petite enfance ont été nombreux et présents pour l'organisation des activités : le club poussette, l'atelier Geppetina, Nature et Harmonie, la Compagnie Poil au Nez, le CPTS Nestes Pyrénées, la Cartavane, Eline Pont, Camille Chabert, O2, Handi'Ludic.

Les familles et enfants étaient au rendez-vous pour participer aux divers ateliers et animations proposées.

CHIFFRES-CLÉS

18 animations du samedi 15 mars au samedi 22 mars 2025

20 intervenants

5 villages du territoire accueillant les animations

MAISON D'ACCUEIL ET DE RÉSIDENCE POUR L'AUTONOMIE : MARPA

La MARPA poursuit son évolution pour répondre aux besoins des habitants et renforcer son rôle de lieu de vie, d'autonomie et de lien social sur le territoire.

LA MARPA A FÊTÉ SES 30 ANS !

A l'origine Maison Rurale pour Personnes Âgées, elle est devenue en 2021 Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'autonomie, c'est-à-dire une **résidence autonomie**.

À l'automne 2025, la Marpa a célébré ses 30 ans, dans une ambiance festive et colorée !

Les personnes accueillies y sont avant tout locataires de leur studio ; elles bénéficient de services individuels (les équipes de la MARPA interviennent au domicile des personnes), et collectifs dans les parties communes. L'**esprit familial** y est fortement développé dans la bienveillance. Chacun a son rôle à jouer, dans cette résidence à taille humaine (capacité d'accueil de 20 personnes), pour qu'elle reste un cadre de vie unique, empreint d'humanité.

LA MARPA : L'ÉPICENTRE DU LIEN SOCIAL TERRITORIAL

La réflexion engagée en 2024 avec la MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA) pour repenser la MARPA comme un outil de réponses aux besoins du territoire s'est poursuivie en 2025.

Elle a pour but de faire évoluer la MARPA en un lieu ressources élargi à de nouveaux publics.

Des **actions d'ouverture et de partage** sont déjà régulièrement organisées durant toute l'année pour venir découvrir la structure, favoriser les liens intergénérationnels (contacts réguliers avec les assistantes maternelles, l'école, collège, lycée...).



Cette réflexion doit déboucher sur les orientations stratégiques de la MARPA pour les prochaines années, avec l'idée de moderniser, adapter et mutualiser le bâti.

Globalement, la restitution de cette réflexion, en février dernier, s'est basée sur divers axes, dont :

- ➔ **Renforcer le maillage** pour les habitants
- ➔ **Augmenter le nombre de logements** pour seniors autonomes
- ➔ Renforcer la place des résidents dans la **vie quotidienne locale**
- ➔ Réinscrire la Marpa dans les **synergies de territoire**
- ➔ **Renforcer l'offre en animation** de la vie sociale
- ➔ **Lutter contre l'isolement et la désertification médicale**

CHIFFRES-CLÉS

1ère réunion de lancement de la réflexion le 20 mai 2025

3 ateliers thématiques

Une vingtaine de participants à chaque journée

UN RÉSEAU DE PARTENAIRES MOBILISÉ POUR AMÉLIORER L'OFFRE DE SANTÉ LOCALE

En 2025, face aux difficultés d'accès aux soins, la communauté de communes s'est appuyée sur des démarches partenariales et a participé à la mise en place du projet DALIA (Dispositif Ambulatoire Libéral Innovant d'Accès aux soins).

LE PARTENARIAT HAPY SANTÉ

HaPy Santé a été mis en place dans le cadre de l'association Ambition Pyrénées. C'est un **guichet unique** qui regroupe tous les acteurs institutionnels de la santé du département des Hautes-Pyrénées.

Plusieurs actions ont contribué à **renforcer l'attractivité médicale** et la visibilité du territoire en 2025 :

- ➔ Relais de l'ensemble des offres de remplacement et d'installation des médecins du territoire de la CCPL,
- ➔ Proposition de solutions de logement pour les médecins remplaçants, selon les besoins,
- ➔ Diffusion des formations proposées par la CPTS Nestes Pyrénées,
- ➔ Conférence de presse en présence du Centre hospitalier de Lannemezan,
- ➔ Représentation et promotion du territoire auprès du Congrès National des Généralistes Enseignants (CNGE) à Toulouse durant 3 jours (3500 personnes)
- ➔ Organisation de soirées d'accueil délocalisées sur le département, en présence du centre hospitalier de Lannemezan

LE PARTENARIAT AVEC LA CPTS NESTES PYRÉNÉES

La CCPL est partenaire de la **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nestes-Pyrénées**. La CPTS compte à ce jour 94 adhérents, dont des libéraux, des salariés des secteurs sanitaire, médico-social, ainsi que des représentants d'associations et de collectivités territoriales.

La CPTS s'investit sur plusieurs thématiques :

- ➔ faciliter l'accès aux soins,
- ➔ travailler sur les parcours pluri-professionnels, la prévention ou la qualité et pertinence des soins.

En 2025, la CPTS a organisé plusieurs manifestations sur le territoire de la CCPL :

- ➔ soirée d'échange sur l'addictologie,
- ➔ journée santé de la femme, participation au mois des familles,
- ➔ rencontres pluriprofessionnelles « L'humain au cœur du soin »,
- ➔ conférence sur « le bien vieillir »,
- ➔ organisation des semaines d'information en Santé Mentale,
- ➔ organisation des foulées du Plateau sur le thème de la santé mentale,
- ➔ présence du camion Prévent'TIMM pour la réalisation de mammographies et le dépistage du cancer du col de l'utérus.

LE DISPOSITIF DALIA

Le projet DALIA a pour objectif de mettre à disposition d'une population en déshérence médicale un **dispositif d'accès aux soins** qui pallie les difficultés rencontrées sur l'offre de santé locale.

Ce dispositif repose sur une **équipe pluridisciplinaire** dont la mission est d'assurer la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, avec ou sans affection de longue durée (ALD), ne disposant pas de médecin traitant ou isolés du système de soins.

Les locaux accueillant le public sont situés dans un pavillon de l'hôpital de Lannemezan qui a été inauguré le 9 décembre 2025. La CCPL a délibéré en 2025 pour soutenir ce dispositif, en partant du constat que l'offre médicale diminue fortement sur le territoire, et qu'en parallèle, le nombre de patients en ALD ne cesse d'augmenter. Une convention de participation a été signée entre l'association DALIA Hautes Pyrénées et la CCPL, avec une **participation annuelle de 6 000 €** pour la CCPL.

PARTIE 4

LES FINANCES



UN EFFORT D'INVESTISSEMENT CONSÉQUENT POUR LE BUDGET 2025

Le budget 2025 a été marqué par un effort d'investissement important, avec en particulier la construction du centre aquatique intercommunal

Les opérations marquantes du budget 2025 sont les suivantes :

OPÉRATIONS	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2025	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2025
Travaux de construction du centre aquatique intercommunal	82 533,92 €	7 222 390,00 €
Étude liée au transfert des compétences eau et assainissement	35,40 €	34 630,50 €
Étude pour la mise en œuvre d'un document d'urbanisme intercommunal (PLUI)	51 511,50 €	81 126,00 €
Zone d'activité du CM 10 : dépenses d'entretien, dépenses de maîtrise d'œuvre et dépenses de lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour aménager le site sur 18 hectares	34 112,13 €	26 104,50 €
Renforcer les efforts pour l'amélioration de l'habitat et l'offre de mobilité locale	151 888,72 €	7 990 €
Accompagner et soutenir l'économie locale : animation locale et partenariats	383 248,48 €	0 €
Gestion des centres de loisirs	219 185,12 €	0 €
Renforcer la solidarité territoriale vers toutes les communes de l'intercommunalité	2 156 388,53 €	0 €

UN BUDGET DÉFINI EN FONCTION DU PROJET DE TERRITOIRE

Plusieurs actions ont été engagées en 2025 parmi les priorités du Projet de Territoire qui constitue la feuille de route de l'intercommunalité.

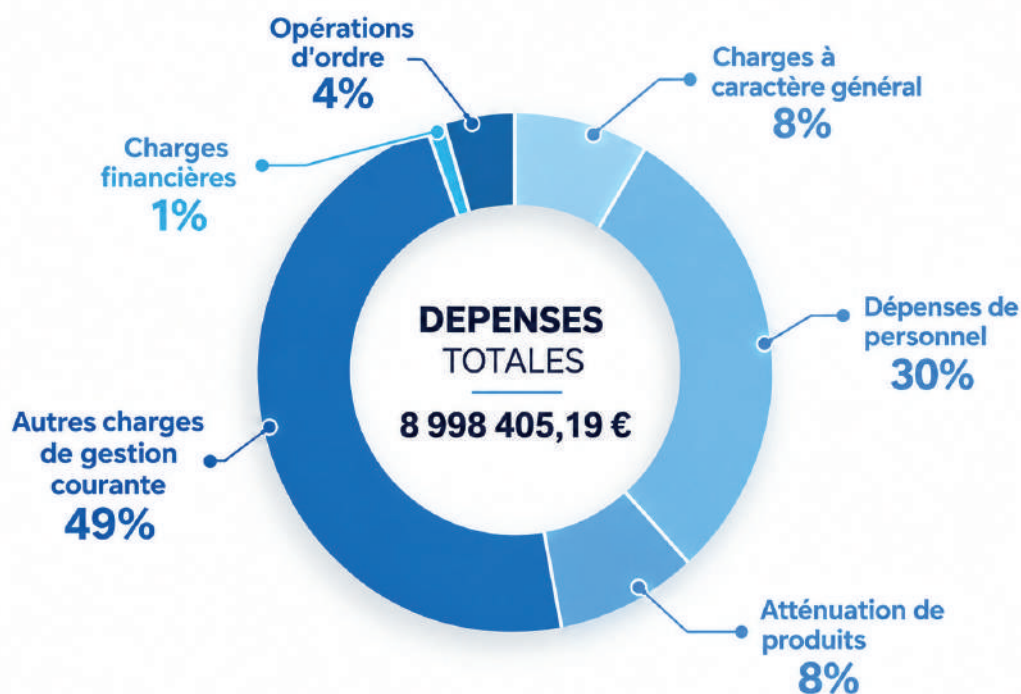
Quelques chiffres clés issus des comptes 2025 :

AXES DU PROJET DE TERRITOIRE	ACTIONS	MONTANTS CONSTATÉS EN 2025
ORGANISER ET DÉVELOPPER NOTRE TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE SON IDENTITÉ RURALE	Favoriser la reconquête de la friche industrielle intercommunale du CM10	60 216,63 €
	Soutenir l'activité industrielle – réseau ferroviaire ARKEMA	100 000 €
	Avoir une vision prospective des freins à l'emploi et à la formation – Etude GPECT	2 400,00 €
	Animer une politique locale de développement économique	124 923,99 €
	Organiser et promouvoir l'offre touristique et travailler avec les professionnels du tourisme	162 145,25 €
	Gérer des sites et activités touristiques communautaires	142 252,61 €
AMÉNAGER DURABLEMENT NOTRE TERRITOIRE DE MANIÈRE ÉQUILIBRÉE ET SOLIDAIRE	Agir sur la rénovation énergétique du parc de logements	116 244,27 €
	Structurer et développer la mobilité décarbonée sur le territoire	35 664,45 €
	Améliorer la gestion des milieux aquatiques et des cours d'eau	150 855,58 €
FAIRE COMMUNAUTÉ POUR PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE	Agir sur la proximité des services publics avec un soutien de la CCPL sur le secrétariat de mairies	570 618,95 €
	Aider les communes à bénéficier de services nécessaires au bon fonctionnement du service public de proximité	610 280,94 €
	Construire un centre aquatique intercommunal en remplacement de la piscine de Lannemezan	7 222 390,00 €
	Construire une politique intercommunale pour les centres de loisirs ou les activités à destination des jeunes	219 185,12 €

UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT QUI PROGRESSE LÉGÈREMENT

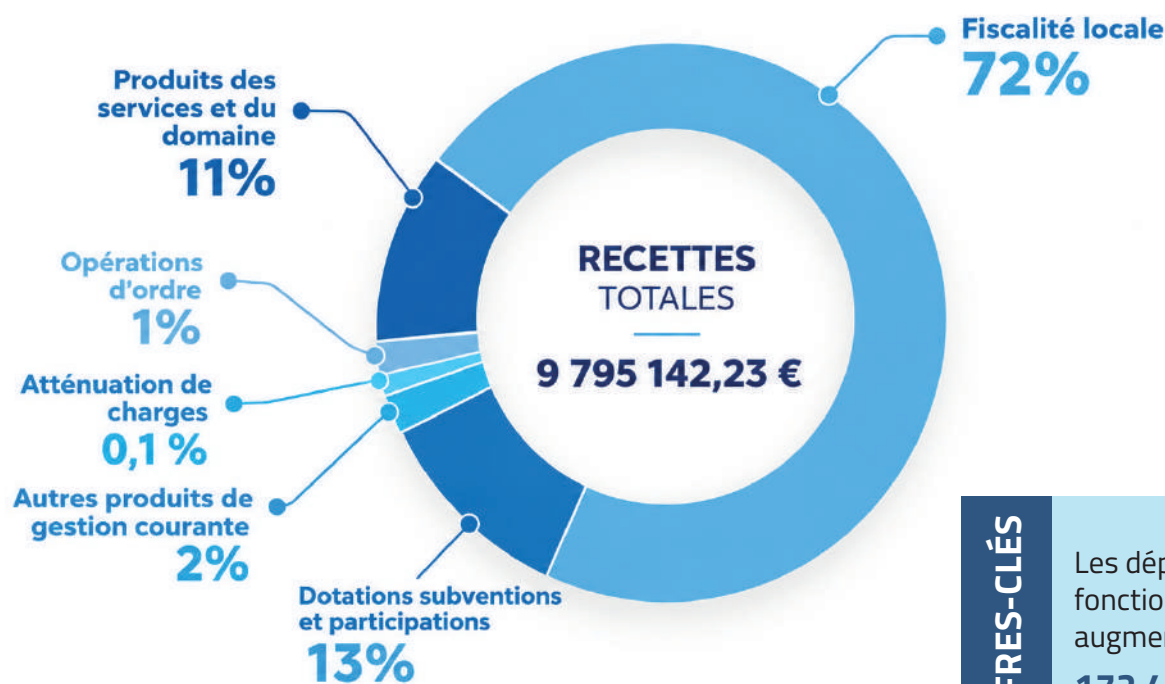
Le budget 2025 reste dans une dynamique comparable à l'année 2024, dans un contexte incertain pour les finances publiques.

DÉPENSES



Résultat de l'exercice 2025
+ 2 175 309,49 €
Dont 1 378 572,45 € report

RECETTES



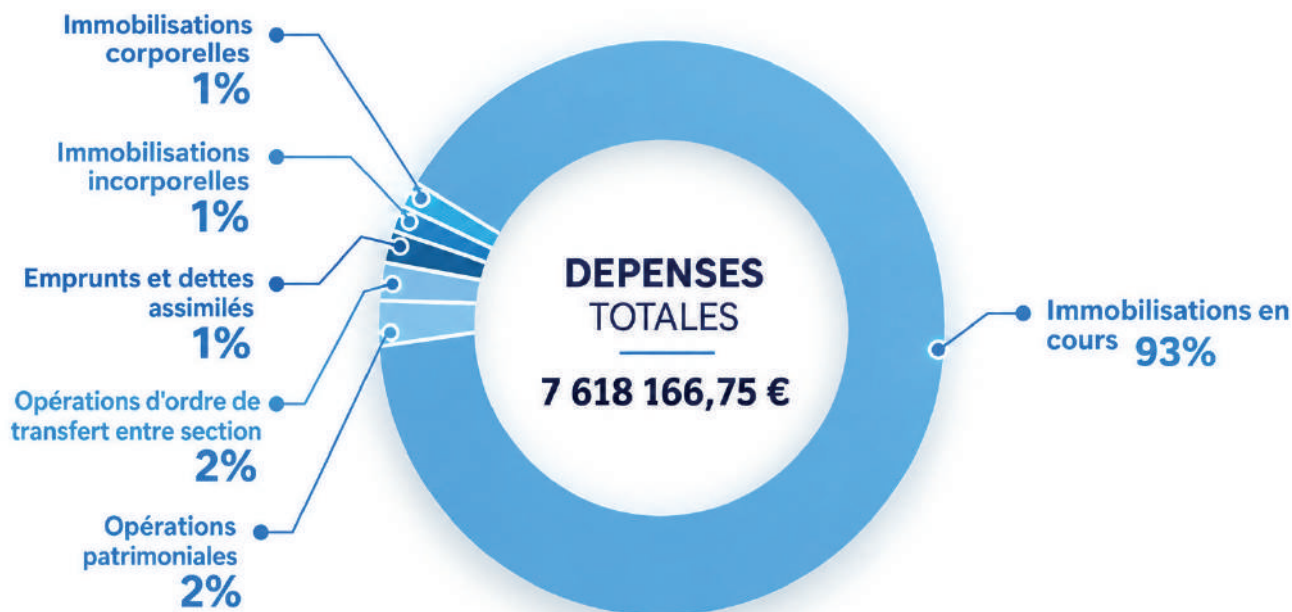
CHIFFRES-CLÉS

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de
172 438,96 € entre
2024 et 2025

UN BUDGET D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL EN 2025

Le budget 2025 s'est traduit par un fort volume d'investissement, avec notamment la construction du centre aquatique intercommunal.

DÉPENSES



RECETTES

Résultat de l'exercice 2025
- 523 635,40 €
Dont -1 623 503,45 € reportés



L'ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

Comme l'année 2024, le budget a été marqué par un faible dynamisme des recettes de fonctionnement et un fort volume d'investissement conforme au plan de financement arrêté en 2023.

Les recettes de fonctionnement progressent légèrement, mais moins vite que les dépenses de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 138 407,71 € en 2025.

Les produits des services sont stables et les impôts et taxes ont connu une légère progression (augmentation de 44 217,40 €). Les autres produits de gestion courante progressent de 100 807,85 €. Cela s'explique par un produit de 112 098,37 € lié à une régularisation de tonnages au titre des ordures ménagères en 2025.

Les dépenses de fonctionnement ont connu une croissance relative, essentiellement due à la progression de certaines charges de gestion courante

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 172 438,96 € entre 2024 et 2025.

Les achats et charges externes baissent de 196 026,91 €. En 2024, il avait été constaté une dépense exceptionnelle qui provenait du paiement de l'assurance dommage-ouvrage du centre aquatique pour un montant de 191 013,47 €. Cette dépense n'a pas été constatée en 2025. Les dépenses de personnel ont progressé de 73 195,83 €, à un rythme moins élevé qu'en 2024.

La croissance des dépenses de fonctionnement en 2025 s'explique en grande partie par les charges de gestion courante. Celles-ci représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement et ont progressé d'un montant de 243 662,56 €. Les deux postes de progression significatifs sont la progression de la cotisation SMECTOM (+ 108 000,65 €) et le versement d'une subvention de fonctionnement à SNCF pour 100 000 € (rénovation ligne desserte ARKEMA).

Recettes de fonctionnement	+138 407,71 €
Dépenses de fonctionnement	+172 438,96 €

Financement des investissements : Une mobilisation des excédents constitués entre 2020 et 2023

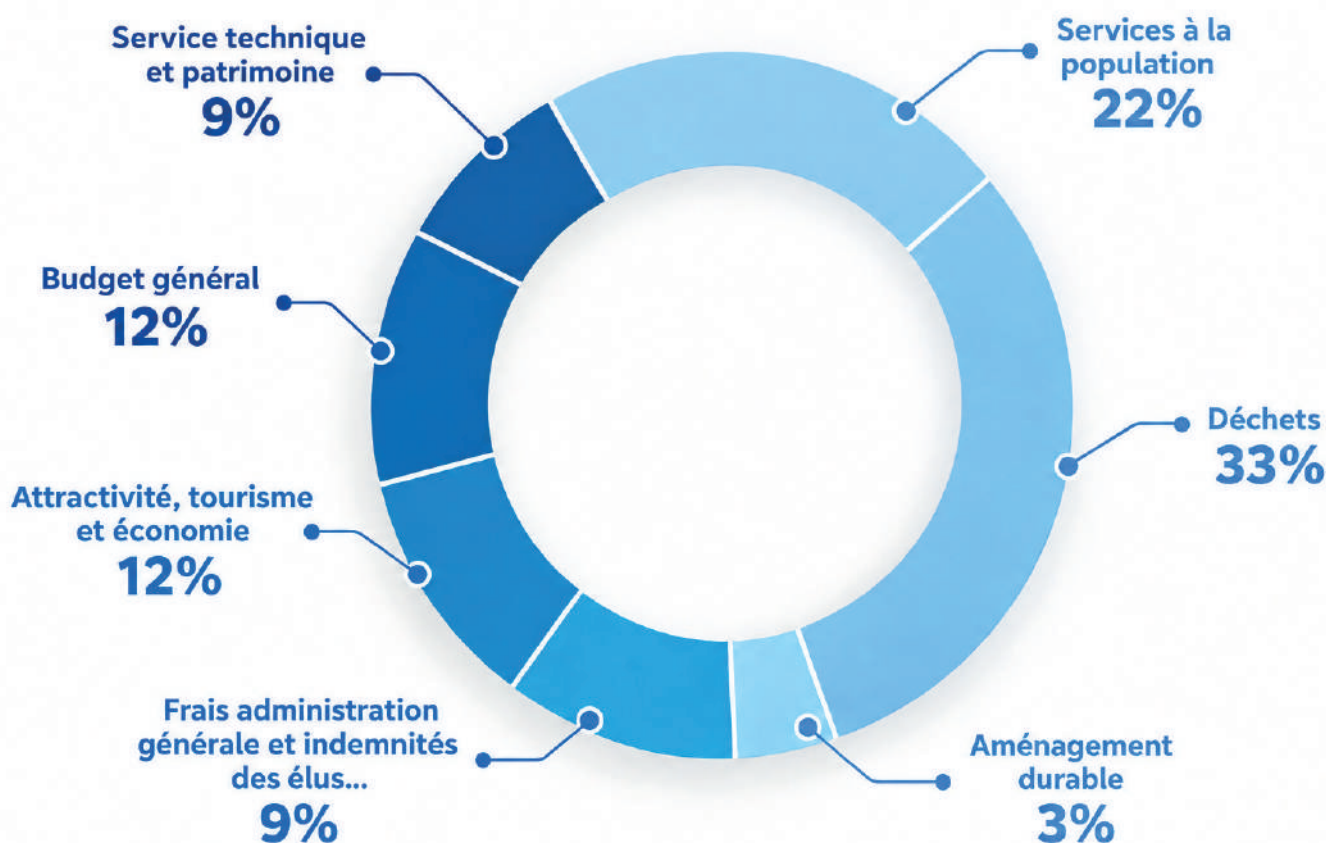
Après une année 2024 marquée par l'amorce d'un cycle d'investissement (le niveau d'investissement a été de 5 725 161,75 € en 2024 avec des recettes constatées de 4 173 721,46 €), l'année 2025 est de nouveau marquée par un **fort volume d'investissement**. Les dépenses d'investissement de l'année 2025 ont représenté un montant de 7 618 166,75 €. Les recettes d'investissement se sont élevées à 8 718 034,80 €

Depuis deux ans, il a été mobilisé en priorité le fonds de roulement disponible pour optimiser le coût du préfinancement de la construction du centre aquatique. Un suivi quotidien de la trésorerie et une mobilisation de tous les leviers possibles ont permis aussi d'optimiser le coût de ce préfinancement. Le coût de préfinancement du centre aquatique s'élève à 39 098,20 € sur 2025, soit bien moins important que ce qui avait été intégré sur le BP 2025.

LES AFFECTATIONS DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La Communauté de Communes exerce de nombreuses compétences. Cela se traduit dans ses interventions financières qui sont variées. En 2025, la collecte et le traitement des déchets restent la dépense la plus importante, suivie par les services à la population.

En section de fonctionnement, les dépenses affectées par services/objets se répartissent comme suit (source budget général) en 2025.



Les services à la population intègrent toutes les dépenses liées aux services de secours et d'incendie, aux secrétariats de mairie, au centre aquatique, aux centres de loisirs, à l'enfance et à la jeunesse, aux personnes âgées, aux associations locales, à l'aire d'accueil des gens du voyage et aux transports scolaires.

L'attractivité, le tourisme et l'économie intègrent les dépenses liées au développement économique, aux zones d'activités, à l'office de tourisme, aux sites touristiques.

L'aménagement durable intègre les dépenses liées à la transition énergétique, à la mobilité, à l'environnement et au cycle de l'eau, à la planification urbaine

Les frais de budget général portent sur les prélèvements de fiscalité locale, les amortissements, provisions et frais financiers

Les ressources et indemnités d'élus portent sur les frais d'administration générale et les indemnités d'élus.

LES BUDGETS ANNEXES

La communauté de communes a également plusieurs budgets annexes qui sont votés chaque année.

LE BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Le budget annexe Office de tourisme s'est traduit en 2025 par des dépenses de fonctionnement de 259 036,47 €, dont 169 959,89 € de dépenses de personnel. Les recettes de l'office de tourisme restent marginales avec un montant de 5 264,28 €. Elles proviennent de la vente de séjours ou de prestations. Une subvention d'exploitation est donc versée par le budget principal pour un montant de 120 000 euros en 2025. Le montant de la taxe de séjour a été de 133 373,62 €, ce chiffre intégrant la taxe de séjour additionnelle régionale.

RÉSULTAT DE CLÔTURE FONCTIONNEMENT 2025 AVEC REPORTS 2024 = 1 912,92 €

LE BUDGET ANNEXE PRODUITS GROTTES ET GOUFFRES

Le budget annexe Produits Grottes et Gouffres s'est traduit en 2025 par des dépenses de fonctionnement de 331 054,12 €, dont 209 338,35 € de dépenses de personnel. Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 333 797,48 €, en grande partie portées par les ventes de boutique et les produits de vente en billetterie qui ont atteint un montant de 320 844,34 € contre 291 217,26 € en 2024.

RÉSULTAT DE CLÔTURE FONCTIONNEMENT 2025 AVEC REPORTS 2024 = 5 457,97 €

LE BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget annexe SPANC s'est traduit en 2025 par des dépenses de fonctionnement de 69 682,77 €, dont 59 174,02 € de dépenses de personnel. Les produits et redevances perçus n'étant pas au niveau attendu pour l'équilibre du service (53 406,02 €), toutes les dépenses de personnel n'ont pu être imputées. Sur 2025, la différence entre les salaires assumés par le budget principal pour le SPANC et le remboursement par le budget annexe s'élève à 20 938,05 €.

RÉSULTAT DE CLÔTURE FONCTIONNEMENT 2025 AVEC REPORTS 2024 = 1 777,62 €

LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le budget annexe GEMAPI s'est traduit en 2025 par des dépenses de fonctionnement de 150 855,58 €, dont 88 440,08 € pour les cotisations des syndicats de rivière. Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 180 398,00 €, en grande partie portées par le produit de la taxe GEMAPI (159 154,00 €).

RÉSULTAT DE CLÔTURE FONCTIONNEMENT 2025 AVEC REPORTS 2024 = 269 772,12 €

LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Le budget annexe Transports s'est traduit en 2025 par des dépenses de fonctionnement de 129 504,83 €, dont 73 873,11 € pour les dépenses de personnel. Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 107 970,09 € (subvention exploitation Région Occitanie).

RÉSULTAT DE CLÔTURE FONCTIONNEMENT 2025 AVEC REPORTS 2024 = 19 244,89 €

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les indicateurs financiers permettent d'analyser la santé financière d'une collectivité et de mettre en place une prospective financière pluriannuelle.

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT OU ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement) correspond à l'enveloppe financière dégagée pendant l'année qui est disponible pour financer les dépenses d'investissement annuelles ou futures. Elle a représenté un montant de **997 752 €** en 2025, soit 11,3 % des produits de gestion. L'épargne brute a été préservée malgré des ressources peu dynamiques, grâce à des efforts de gestion importants et une maîtrise des charges à caractère général et des charges de personnel. Elle représente un **ratio de 55 € par habitant**.

LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. La capacité de désendettement en 2025 est de **6 années**, avec un encours de dette au 31 décembre 2025 de 5 979 067,87 €.

LE COEFFICIENT D'INTÉGRATION FISCALE (CIF)

Le CIF mesure le poids de la fiscalité intercommunale sur l'ensemble de la fiscalité perçue par le bloc communal (EPCI et communes membres). Ce coefficient est un moyen indirect de mesurer le niveau d'intégration des communes et de la CCPL en termes de compétences.

Le coefficient d'intégration fiscale de la CCPL est de **0,343842** contre 0,349125 en moyenne pour des GFP de même nature.

L'INDICE DE PERFORMANCE COMPTABLE (IPC)

L'IPC est l'un des outils de pilotage et de suivi de la tenue des comptes locaux mis en place par la DGFIP. Il est calculé sur la base d'un maximum de 33 contrôles comptables automatisés HÉLIOS et est un outil permettant d'apprécier la fiabilité des comptabilités générale et auxiliaire. La note maximale de l'IPC est de 100. L'indice de performance comptable de la CCPL a été de **91,30 sur 100** en 2025.



LA FISCALITÉ LOCALE

La communauté de communes prélève une fiscalité locale additionnelle et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Les recettes fiscales représentent les ¾ des ressources de fonctionnement de la communauté de communes.

DES TAUX DE FISCALITÉ CONSTANTS EN 2025 :

SYSTÈME FISCAL	TFB	TFNB	TH RÉSIDENCES SECONDAIRES	CFE	CFE ZONE
Fiscalité additionnelle	6 %	31,26 %	5,57 %	6,97 %	33,63 %

L'ÉVOLUTION DES PRODUITS DE FISCALITÉ LOCALE ET DES COMPENSATIONS DE L'ÉTAT A ÉTÉ LA SUIVANTE :

FISCALITÉ LOCALE	2024	2025
Taxe d'habitation	197 176 €	178 692 €
Taxes foncières bâties	1 426 358 €	1 459 154 €
Taxes foncières non bâties	202 469 €	181 941 €
CFE	547 043 €	555 834 €
Compensation TVA de la perte de la CVAE	92 388 €	95 656 €
Compensation TVA de la perte de la TH	1 149 337 €	1 152 423 €
Taxe pour la gestion des milieux aquatiques	158 505 €	158 505 €

UNE BAISSÉ GLOBALE DES TAUX DE TEOM EN 2025

La TEOM sert à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Les taux de TEOM varient selon la nature de service apportée sur les communes. 3 secteurs de prélèvement ont été définis : les communes dont la collecte est faite en intégralité en porte à porte, les communes en porte à porte et bacs de regroupement et les communes qui sont collectées en totalité en bacs de regroupement.

SECTEUR DE COLLECTE	SECTEUR PORTE À PORTE	SECTEUR MIXTE	SECTEUR BACS DE REGROUPEMENT
Répartition communes	5	35	17
Taux 2024	13,85 %	13,55 %	13,30 %
Taux 2025	13,62 %	13,35 %	13,15 %

Les taux de TEOM ont légèrement baissé en 2025, grâce à l'incidence de la redevance spéciale collectée auprès des professionnels et à une meilleure maîtrise des tonnages de collecte.

TEMPS FORTS 2025

13 mars > Salon de l'emploi



Du 15 au 22 mars > Semaine de la Petite enfance



Mai 2025 > Pose du toboggan au centre aquatique



10 et 12 juin > réunions publiques PLUi



de juin à septembre > Les Sorties' Rando



Juillet > Lancement du groupe de travail pour la création d'un foyer des jeunes travailleurs



Juillet > Promesse de vente signée - CM10



3 août > Fête de la tourte Pyrénéenne



23 septembre > Salon de la création d'entreprise du Plateau de Lannemezan



Octobre > Acquisition d'une voiture sans permis mise à disposition à la Mission Locale de Lannemezan



Du 17 au 21 novembre > Semaine de l'industrie



Décembre > Lancement d'une première série de permanences communales pour le PLUi



STRUCTURE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	EMAIL
Siège Administratif CCPL	1 route d'Espagne 65250 La Barthe-de-Neste	05.62.98.84.09	accueil@ccplannemezan.fr
Service Développement, Attractivité et Transition écologique	1 route d'Espagne 65250 La Barthe-de-Neste	05.62.50.18.47	developpement@ccplannemezan.fr
Moulin des Baronnies	Village 65130 Sarlabous	05.62.39.05.14	moulin.baronnies65@gmail.com
Services Techniques	Village 65130 Sarlabous	05.62.40.18.46	accueil@ccplannemezan.fr
SPANC	1 route d'Espagne 65250 La Barthe-de-Neste	05.62.98.41.53	spanc@ccplannemezan.fr
Bureau d'informations touristiques de Capvern-les-Bains	300 rue des Thermes 65130 Capvern-les-Bains	05.62.39.00.46	info@coeurdespyrenees.com
Bureau d'informations touristiques de Lannemezan	24 rue Alsace-Lorraine 65300 Lannemezan	05.62.98.08.31	info@coeurdespyrenees.com
Gouffre d'Esparros	65130 Esparros	05.62.39.11.80	info@gouffre-esparros.fr
Espace Préhistoire de Labastide	65130 Labastide	05.62.49.14.03	espace-prehistoire@orange.fr
Centre de Loisirs Capvern	22 rue du 11 novembre 65130 Capvern	05.62.39.70.94	centredeloisirsdecapvern@orange.fr
Centre de Loisirs La Barthe-de-Neste	14 rue de la Poste 65250 La Barthe-de-Neste	05.62.98.81.23	clshlabarthedeneste@orange.fr
Centre de Loisirs Lannemezan	369 rue du 4 septembre 65300 Lannemezan	05.62.98.50.84	centreloisirslannemezan@orange.fr
MARPA des Baronnies	Route d'Escots 65130 Bourg-de-Bigorre	05.62.39.16.78	marpadesbaronnies@orange.fr

Éditeur : Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan
 Directeur de publication : Laurent LAGES Rédaction : services CCPL
 Création graphique et mise en page : services CCPL
 Crédits photos : services CCPL, Office de Tourisme Cœur des Pyrénées
 Impression : Côté Numérique - Octobre 2026

Certaines images présentées dans ce rapport ont été créées ou modifiées avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle.

